



CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Entre :

- > La Caisse des Allocations familiales du Calvados représentée par le président de son conseil d'administration, M Philippe Guilbert et par sa Directrice, Mme Myriam Harley, dûment autorisés à signer la présente convention ;

Ci-après dénommée « la Caf » ;

et

La Communauté de Communes Cœur Côte fleurie, représentée par son Président Monsieur Philippe Augier, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil communautaire en date de 26 Septembre 2025;

Ci-après dénommée « la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie » ;

et

La Commune de Blonville-sur-Mer, représentée par son maire Yves LEMONNIER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal en date du 24 Juin 2025

Ci-après dénommée « la commune de Blonville-sur-Mer » ;

et

La Commune de Deauville, représentée par son maire Monsieur Philippe AUGIER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal en date du **Septembre 2025** ;

Ci-après dénommée « la commune de Deauville » ;

et

La Commune de Saint-Gatien-des-Bois, représentée par son maire Philippe LANGLOIS, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal en date du **Juin 2025**

Ci-après dénommée « la commune de St-Gatien-des-Bois » ;

et

La Commune de Touques, représentée par son maire David MULLER, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal en date du 1^{er} Juillet 2025 ;

Ci-après dénommée « la commune de Touques » ;

et

La Commune de Trouville-sur-Mer, représentée par son maire Madame Sylvie DE GAËTANO, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal en date du 29 Septembre 2025 ;

Ci-après dénommée « la commune de Trouville-sur-Mer » ;

et

La Commune de Villers-sur-Mer, représentée par son maire, Mme Chhun-Na LENGART, dûment autorisée à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal en date du 10 Septembre 2025.

Ci-après dénommée « la commune de Villers-sur-Mer » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'Action sociale des Caisses d'allocations familiales (Caf) ;

Vu la loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi

Vu le décret n°2021-1644 du 14 décembre 2021 relatif à la gouvernance des services aux familles et au métier d'assistant maternel

Vu le décret n° 2025-253 du 20 mars 2025 relatif au schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant prévu à l'article L. 214-1-3 du code de l'action sociale et des familles

Vu la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la délibération du conseil d'administration de la Caf de ... en date du ... concernant la stratégie pluriannuelle de renouvellement des Ctg ;

Vu la délibération du conseil municipal (communautaire) de la ville (la communauté de communes) deen date du ... figurant en annexe 6 de la présente convention.

Vu la délibération (...Autant de délibérations que de communes concernées dans le cas d'un regroupement de communes).

PREAMBULE

Les Caf sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité. Qu'il prenne la forme de prestations monétaires ou d'aides permettant de développer des services, l'investissement des Caf témoigne d'un engagement de la collectivité, dans une visée universelle, pour accompagner le développement de chaque personne, dès sa naissance, par une présence et un soutien dans son parcours de vie, accentuant, s'il le faut, son aide lorsque la famille est dans la difficulté.

La branche Famille est ainsi présente auprès de chacun tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation, en équité : conciliation vie familiale/vie professionnelle, accueil des enfants et des jeunes, lutte contre la pauvreté sont les domaines prioritaires de l'intervention des Caf, qui prend la forme d'une offre globale de service.

Dédiée initialement à la famille, la Branche s'est vue progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des départements, qui représentent une part importante de son activité.

Les missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- **développer des services attentionnés tout au long des parcours de vie de chacun ;**
- **garantir un accès efficace au juste droit en améliorant le modèle de délivrance des prestations ;**
- **mobiliser les leviers de performance et accompagner les transformations, grâce à une organisation territorialisée, départementale, solidaire et au plus proche des partenaires locaux.**

Ces missions passent par les objectifs suivants :

- > Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance ;
- > Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants ;
- > Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes ;
- > Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence ;
- > Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles ;
- > Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap, en lien avec les partenaires ;
- > Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services ;
- > Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux.

Pour accompagner le développement de celles-ci, les Caf collaborent depuis l'origine avec leurs partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales. Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passe par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la Caf entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...

Son plan d'action s'inscrit en cohérence avec les orientations du schéma départemental des services aux familles, animé par le Comité Départemental des Services aux familles, dont la Caf assure le secrétariat général. Ce comité est présidé par le préfet de département et ses Vice-Présidences sont assurées par le président du Conseil Départemental ou un conseiller départemental, un maire ou président d'établissement public de coopération intercommunale du département, et le Président du conseil d'administration de la (CAF) ou un administrateur de ce conseil d'administration désigné par celui-ci.

La collectivité locale peut ainsi s'appuyer sur la CTG pour formaliser ses engagements d'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant. Le volet petite enfance et parentalité de la CTG répond aux attendus du schéma d'Autorité Organisatrice et dispense la collectivité signataire de la CTG de réaliser un schéma dès lors que son contenu est ajusté aux attendus définis dans le cadre du décret n° 2025-253 du 20 mars 2025.

La CTG s'appuie également sur une concertation des partenaires et des usagers.

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire de la façon suivante :

- Les caractéristiques territoriales suivantes :

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie est un territoire qui regroupe 12 communes, où la population (20 632 habitants) diminue régulièrement depuis 2009 et de façon importante (-0,45%/an de 2015 à 2021), notamment en raison d'un fort vieillissement. Cela se traduit par moins de naissances et plus décès. Les flux migratoires sont désormais positifs mais concernent plutôt des actifs en fin de carrière ou des retraités, en non pas des familles, ce qui renforce encore le vieillissement de la population. La population allocataire diminue également et compte beaucoup d'allocataires isolés (51%), et, parmi les familles avec enfants, beaucoup de familles monoparentales (43%). Les enfants, notamment les moins de 6 ans, sont en forte baisse (-9% depuis 2019)

Le secteur est économiquement marqué par le tourisme, tant pour ce qui est des logements (69% sont des résidences secondaires) que pour les emplois (majeure partie dans le commerce et les services).

Des marqueurs de vulnérabilité sociale des allocataires sont constatés, notamment dans les pôles de Deauville, Trouville et Touques : Allocataires sous les bas revenus, monoparents, bénéficiaires de la Prime Pour l'Activité.

- L'offre de structures de proximité, d'équipements et de services aux familles suivantes : la Communauté de Communes délègue et pilote avec l'association ADMR les activités du Relais Petite enfance (1 ETP), qui intervient sur l'ensemble du territoire intercommunal et notamment en accompagnement de l'offre d'accueil individuelle (63 assistants maternels en activité fin 2023 et 1 MAM),
- Les autres offres sont d'échelle communale : 3 structures EAJE en PSU offrant 59 places dont une structure privée de 14 places, 1 micro-crèche privée financée en CMG, 6 communes avec un accueil de loisirs conventionné, 2 avec une offre ados partielle (périodes/publics), pas d'offre en matière d'animation de la vie sociale mais des avancées / propositions qui voient le jour en matière d'accompagnement à la parentalité.
- Les objectifs communs de développement et de coordination des actions concernent : l'accueil des jeunes enfants, la jeunesse, le soutien de la fonction parentale, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et aux services ainsi que l'accès et le maintien dans le logement
(Cf annexe 3 : Plan d'actions)
- Les degrés d'intervention de chaque partenaire signataire sur les champs d'intervention communs :

La Communauté de Communes sera garante de la mise en œuvre des actions prévues au titre de la coopération globale et du pilotage de la démarche, et de tout ce qui concerne le relais petite enfance.

En ce qui concerne les autres actions thématiques, les compétences étant communales, les actions seront portées par les communes de Blonville-sur-Mer, Deauville, Trouville-sur-Mer, Touques, Saint-Gatien-des-Bois et Villers-sur-Mer, mais des réflexions d'échelle supra-communale pourront être initiées par la CdC et co-construites avec les communes, puis éventuellement donner lieu à des actions concrètes par les communes compétentes.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Calvados et les communes de Blonville-sur-Mer, Deauville, Trouville-sur-Mer, Touques, Saint-Gatien-des-Bois et Villers-sur-Mer ainsi que la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

Article 1 - Objet de la convention territoriale globale

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier, dans le cadre du diagnostic partagé, les besoins prioritaires et les besoins non satisfaits sur la commune ou communauté de communes (Annexe 1) ;
- De définir un plan d'actions et une programmation permettant d'identifier les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et de développer des actions nouvelles permettant de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (Annexe 2 et 3) ;
- De suivre la mise en œuvre du plan d'actions et de mesurer les impacts de la démarche (Annexes 4).

Article 2 - Les champs d'intervention de la Caf

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et sur les Communes de Blonville-sur-Mer, Deauville, Trouville-sur-Mer, Touques, Saint-Gatien-des-Bois et Villers-sur-Mer visent à :

- > **Répondre aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance par :**
 - un égal accès à l'information et une offre d'orientation et d'accompagnement ainsi qu'à l'accès réel de tous les enfants aux modes d'accueil ;
 - à la pérennisation et au développement de places d'accueil individuel et collectif pour garantir aux familles une offre de qualité, conforme aux exigences de la Charte d'accueil du jeune enfant en tout point du territoire.

La branche Famille s'est engagée à déployer une réponse diversifiée aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du Service Public de la Petite Enfance. Véritable opportunité de vivifier le projet de territoire et d'accélérer les transformations à l'œuvre, le service public de la petite enfance (SPPE) participe pleinement à l'attractivité des services aux familles. Il se structure autour de trois priorités : lutte contre les inégalités sociales et de destin dès le plus jeune âge, lever tous les freins au développement de l'offre d'accueil et proposer des solutions d'accueil de qualité.
- > **Réduire les inégalités d'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires par :**
 - le maintien et le développement des accueils péri et extra scolaires relevant des ACM, des accueils de jeunes et des départs en vacances des enfants en séjour collectif ;
 - l'accessibilité financière des familles et l'inclusion des enfants en situation de handicap dans les accueils de loisirs ;
- > **Favoriser l'autonomie et l'accès aux droits des adolescents et des jeunes adultes par :**
 - le développement d'une information adaptée et d'un accompagnement à l'engagement et à la participation des jeunes ;
 - l'autonomie des jeunes via le logement et l'engagement citoyen et l'accès aux droits et aux services des jeunes et de leur famille.
- > **Soutenir les parents, en couple, seuls ou séparés, dans l'exercice de leur parentalité, de la naissance à l'adolescence par :**
 - une action coordonnée avec le service public la petite enfance et la démarche « 1 000 premiers jours » dès l'arrivée de l'enfant ;

- l'accès des parents à une offre de soutien à la parentalité de proximité, diversifiée et innovante notamment pour les parents d'adolescents ;
 - l'accompagnement de la séparation auprès des deux parents et la lutte contre la pauvreté des familles monoparentales.
- > **Favoriser l'accès et le maintien dans le logement notamment des allocataires les plus fragiles par :**
- l'évolution des aides personnelles au logement, le renforcement du partenariat avec les bailleurs sociaux et la prévention des expulsions et des impayés locatifs ;
 - la contribution à la lutte contre la non-décence des logements et le soutien au développement de solutions de logements innovants ou adaptés.
- > **Renforcer la solidarité par le soutien aux politiques d'insertion, d'autonomie et de handicap par :**
- La mise en œuvre des réformes relevant des politiques du handicap, de l'autonomie et de la solidarité ;
 - les interventions de travail social en direction des familles en situation de vulnérabilité.
- > **Sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services par :**
- un niveau de service de base plus satisfaisant, s'appuyant sur ses partenaires, dans une démarche d'aller-vers et omnicanal ;
 - la détection automatisée des droits potentiels et la lutte contre les erreurs et la fraude afin de garantir le versement à bon droit des prestations légales et d'action sociale.
- > **Renforcer les coopérations avec les partenaires locaux par :**
- l'accompagnement des projets de territoires avec les partenaires et les élus ;
 - l'animation de la vie sociale des territoires ;
 - l'adaptation des politiques d'action sociale aux réalités locales et encourager les innovations de terrain.

[Article 3 - Les champs d'intervention de la communauté de communes Cœur Côte Fleurie et des communes de Blonville-sur-Mer, Deauville, Trouville-sur-Mer, Touques, Saint-Gatien-des-Bois et Villers-sur-Mer](#)

La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et les Communes de Blonville-sur-Mer, Deauville, Trouville-sur-Mer, Touques, Saint-Gatien-des-Bois et Villers-sur-Mer mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés.

Celles-ci concernent, pour la communauté de communes, les thématiques de la petite enfance (groupe de travail thématique, maintien du relais petite enfance, accompagnement de la mise en œuvre du SPPE, accompagnement des projets petite enfance portés par les communes et notamment la rénovation des structure PSU et le développement des MAMIP dans 3 communes), la parentalité (Mise en œuvre d'un groupe de travail thématique et initiation, participation ou soutien aux actions parentalité du territoire), l'accès aux droits / le logement

(initiation d'un groupe de réflexion pour proposer de nouvelles actions) et le pilotage de la CTG (gestion des Comités de pilotage et groupes thématiques, organisation des diagnostics, analyses, et bilans nécessaire au suivi des actions et au suivi global de la CTG).

Pour la commune de Blonville-sur-Mer, le champ d'intervention est celui de l'enfance jeunesse (maintien des offres en accueils de loisirs existantes et participation aux réflexions d'échelle supérieure)

Pour la commune de Deauville, les champs d'intervention sont les suivants : la petite enfance (rénovation de la structure crèche municipale avec ou sans augmentation de places et réflexion sur la qualité d'accueil), l'enfance jeunesse (Maintien des accueil péri et extrascolaire 3-12 ans et ados existants), la parentalité (sensibilisations, notamment aux écrans), l'accès aux droits et le logement (Participation à la réflexion supra-communale et initiation d'actions éventuelles).

Pour la commune de Trouville-sur-Mer, les champs d'intervention sont les suivants : les thématiques de la petite enfance (rénovation de la structure crèche municipale), l'enfance jeunesse (Maintien des accueil péri et extrascolaire 3-12 ans et ados existants), , l'animation de la vie sociale (développement d'un EVS municipal), l'accès aux droits et le logement (Participation à la réflexion supra-communale et initiation d'actions éventuelles).

Pour la commune de Touques, les champs d'intervention sont les suivants : les thématiques de l'enfance jeunesse (Maintien des accueil péri et extrascolaire 3-12 ans et ados existants), la parentalité (Réflexion globale, et également autour de la création d'un Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité).

Pour la commune de St-Gatien-des-Bois, les champs d'intervention sont les suivants : la petite enfance (Réflexion sur la création d'une MAMIP), l'enfance jeunesse (Maintien de l'existant), la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et le logement.

Pour la commune de Villers-sur-Mer, les champs d'intervention sont les suivants : les thématiques de la petite enfance (Réflexion sur la création d'une MAMIP), l'enfance jeunesse (Maintien de l'existant), l'accès aux droits et le logement (Participation aux réflexions supra-communales).

- En réponse aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles, les collectivités locales sont, depuis le 1^{er} janvier 2025, les autorités organisatrices d'accueil du jeune enfant¹ (AO) et contribuent ainsi à **la mise en place du service public de la petite enfance**. A ce titre, elles exercent quatre compétences en fonction du nombre des habitants de leurs territoires :

Quel que soit le nombre des habitants de leur territoire, **toutes les communes ou EPCI** exerçant la compétence d'AO :

- **Recense les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles ainsi que les modes d'accueil disponibles sur leur territoire** ; cette compétence vise à identifier les besoins des familles en

¹ Loi plein emploi du 18 décembre 2024.

matière de soutien à la parentalité et d'accueil du jeune enfant (nombre de places d'accueil requises, type d'accueil, accessibilité financière et géographique, etc.) et à recenser l'offre d'accueil, individuel (assistants maternels) ou collective (crèches) présente sur la commune ou l'intercommunalité ;

- **Informent et accompagnent les familles ayant un ou plusieurs enfants âgés de moins de trois ans ainsi que les futurs parents** ; cette compétence vise à garantir, à la hauteur de ses moyens et de manière adaptée aux besoins de son territoire, la bonne information des parents et des futurs parents sur l'offre d'accueil des jeunes enfants disponible dans la commune (publique et privée) et à organiser et structurer une offre d'accompagnement à la parentalité pour tous les parents

Les communes de plus de 3 500 habitants exerçant la compétence d'AO, c'est-à-dire, sur le territoire de la communauté de Communes Cœur Côte Fleurie, les communes de Deauville, Trouville-sur-Mer et Touques :

- **planifient, au vu du recensement des besoins, le développement des modes d'accueil du jeune enfant** ; cette compétence vise à fixer des objectifs de création de places d'accueil à court ou moyen terme, en identifiant les zones prioritaires à couvrir et les modalités d'accueil à favoriser au regard des besoins des familles ; cette planification tient compte des priorités partagées par les communes dans le cadre des travaux du comité départemental des services aux familles (Cdsf) et des ressources mobilisables dans le cadre du schéma départemental des services aux familles (Sdsf) ;
- **Soutiennent la qualité des modes d'accueil** : cette compétence vise à œuvrer à la montée en qualité de tous les modes d'accueil, individuels et collectifs, publics et privés. Elles s'assurent que le référentiel de qualité d'accueil soit mis en œuvre par tous les professionnels, diffusent la compréhension des droits et des besoins de l'enfant, et cherchent à renforcer la cohésion de la communauté éducative au sein du territoire (entre les différents lieux d'accueil, et avec l'éducation nationale).

La CTG constitue un cadre structurant sur lequel la commune et ou l'EPCI signataire peuvent s'appuyer pour exercer leurs compétences d'AO. La CTG assure une vision cohérente et opérationnelle de l'offre d'accueil et dispense la collectivité de réaliser un schéma d'AO dans la mesure où, sur le champ de la petite enfance en particulier, elle comporte :

- le diagnostic des besoins (Annexe 1) ;
- la liste des équipements et services soutenus chaque collectivité locale exerçant une **compétence d'AO (Annexe 2)** ;
- le plan d'actions de la CTG (Annexe 3) ;
- les modalités de concertation et les partenariats à développer et les ressources de coopération et d'ingénierie mobilisées (Annexe 4).
- les indicateurs de suivi et d'évaluation (article 9 de la présente convention).

Article 4 - Les objectifs partagés au regard des besoins

Les principaux enjeux dégagés du diagnostic partagé (annexe 1) sont :

- La mise en réseau des acteurs selon les thématiques et notamment dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la petite enfance,
- Le maintien des offres d'accueil et de service existantes (enfance-jeunesse, familles)

- l'amélioration des conditions d'accueil des jeunes enfants dans les structures d'accueil collectif municipales, notamment par des actions de rénovation des structures, qu'elles soient ou non accompagnées d'une extension des places offertes dans ces structures (réflexion non aboutie à ce stade, en amont des élections municipales)..
- Le maintien, voire le développement d'une offre d'accueil individuelle des jeunes enfants, notamment par la création de 3 Maisons d'Assistants Maternels d'Initiative Publique sur les communes de Villers-sur-Mer, Touques et St-Gatien des bois
- La tenue d'une réflexion visant à développer un espace de vie sociale municipal à Trouville-sur-Mer
- L'initiation de réflexions d'échelle supra-communale autour de l'accès et du maintien dans le logement, ainsi qu'en matière d'accès aux droits des allocataires.

Les objectifs conjoints sont détaillés et déclinés dans le plan d'actions (cf annexe 3) et visent, dans le respect des compétences propres à chaque signataire :

- à répondre au mieux aux besoins d'accueil diversifiés des jeunes enfants et de leurs familles dans le cadre du service public de la petite enfance (objectif décliné dans l'axe thématique 1 – Petite enfance)
- A favoriser l'accès des enfants et adolescents aux activités péri et extrascolaires pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et l'épanouissement des enfants (objectif décliné dans l'axe 2 – Enfance-jeunesse)
- A soutenir la fonction parentale, que les parents soient en couple, seuls ou séparés, de la naissance à l'adolescence de leurs enfants (objectif décliné dans l'axe 3 – Parentalité)
- A favoriser l'inclusion sociale et le développement des liens sociaux dans l'objectif de développer le « mieux vivre ensemble », grâce à la mobilisation collective, l'initiative citoyenne et la participation directe des habitants aux initiatives et actions de leur territoire (objectif décliné dans l'axe 4 – Animation de la Vie Sociale)
- A sécuriser et accompagner les habitants allocataires dans une relation de confiance centrée sur l'accès aux droits et aux services mais aussi à leur permettre d'accéder et de se maintenir dans le logement notamment pour les allocataires les plus fragiles (objectifs déclinés dans l'axe 5 – Accès aux droits - logement)
- A développer la coopération avec les partenaires locaux (objectif décliné dans l'axe transverse – Pilotage)

Les annexes 2, 3 et 4 à la présente convention précisent les moyens mobilisés **par chacun des partenaires signataires** dans le cadre des champs d'intervention conjoint. Ces annexes font apparaître le soutien des co-financeurs pour le maintien de l'offre existante et les axes de développement d'offres nouvelles.

Article 5 - Engagements des signataires

La Caf du Calvados et La Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et les Communes de Blonville-sur-Mer, Deauville, Trouville-sur-Mer, Touques, Saint-Gatien-des-Bois et Villers-sur-

Mer s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le plan d'actions de la présente convention.

La présente convention est conclue dans le cadre des orientations de la Convention d'objectifs et de gestion signée entre l'Etat et la Cnaf. Elle est mise en œuvre dans le respect des dispositifs et des outils relevant des compétences propres de chacune des parties, lesquelles restent libres de s'engager avec leurs partenaires habituels ou d'engager toute action ou toute intervention qu'elles jugeront nécessaire et utile.

La Ctg matérialise également l'engagement conjoint de la Caf et des collectivités signataires à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La Caf s'engage à répartir des financements bonifiés directement entre les structures du territoire soutenues par les collectivités locales compétentes, sous la forme de « bonus territoire ctg » et du bonus trajectoire de développement.

De leur côté, les collectivités signataires s'engagent à poursuivre leur soutien financier en ajustant en conséquence la répartition de leur contribution pour les équipements et services listés en annexe 2 (Equipements avec BT).

Article 6 - Modalités de collaboration

(A adapter en fonction des négociations locales)

Les parties s'engagent à mobiliser des moyens humains (personnels qualifiés et en quantité) et matériels (données, statistiques, etc.) nécessaires à la réalisation des obligations définies dans la présente convention.

Pour mener à bien les objectifs précisés dans la présente convention, les parties décident de mettre en place un comité de pilotage.

Ce comité est composé de représentants de la Caf et de la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie et les Communes de Blonville-sur-Mer, Deauville, Trouville-sur-Mer, Touques, Saint-Gatien-des-Bois et Villers-sur-Mer

Les parties conviennent d'un commun accord que des personnes ressources en fonction des thématiques repérées pourront participer à ce comité de pilotage à titre consultatif.

Cette instance :

- Assure le suivi de la réalisation des objectifs et l'évaluation de la convention ;
 - Contribue à renforcer la coordination entre les deux signataires, dans leurs interventions respectives et au sein des différents comités de pilotage thématiques existants ;
 - Veille à la complémentarité des actions et des interventions de chacun des partenaires sur le territoire concerné ;
 - Porte une attention particulière aux initiatives et aux actions innovantes du territoire.
-
- Le comité de pilotage sera copiloté par la Caf et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Le secrétariat permanent est assuré par la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie.

Les modalités de pilotage opérationnel et de collaboration technique, ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la Ctg, fixés d'un commun accord entre les parties à la présente convention, figurent en annexe 4 de la présente convention.

Article 7 - Echanges de données

Les parties s'engagent réciproquement à se communiquer toutes les informations utiles dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Toutefois, en cas de projet d'échanges de données à caractère personnel, les demandes par l'une des parties feront obligatoirement l'objet d'une étude d'opportunité, de faisabilité et de conformité au RGPD par l'autre partie, en la qualité de responsable de traitement de cette dernière. Ces demandes seront soumises pour étude et avis préalable au Délégué à la Protection des Données de la partie qui détient les données personnelles demandées. Le Délégué à la Protection des Données pourra être amené à formuler des recommandations spécifiques à chaque échange de données.

Si elles sont mises en œuvre, ces transmissions (ou mises à disposition) de données personnelles respecteront strictement le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la loi n° 78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que les décisions, avis ou préconisations de la Commission nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). La présente convention ne se substitue en rien à la nécessité, pour les responsables de traitement concernés, d'ajouter le traitement de données personnelles ainsi créé à la liste des traitements qu'il doit tenir au titre de l'article 30 du Rgpd.

Article 8 - Communication

Les parties décident et réalisent, d'un commun accord, les actions de communication relatives à la présente convention.

Les supports communs font apparaître les logos de chacune des parties.

Dans le cadre des actions de communication respectives couvrant le champ de la présente convention, chaque partie s'engage à mentionner la coopération de l'autre partie et à valoriser ce partenariat.

Article 9 – Suivi, bilan et évaluation

Les signataires s'engagent à mettre en œuvre une démarche à visée évaluative structurée autour de deux dimensions complémentaires :

1. Le suivi continu du plan d'action

Un tableau de suivi partagé est mis en place dès le démarrage de la CTG dans le but de :

- Actualiser régulièrement les informations (idéalement chaque trimestre)
- Suivre l'état d'avancement des actions
- Rendre compte des modalités de mise en œuvre, des avancements et des difficultés

2. Le pilotage de la démarche évaluative avec la ou les collectivité(s) territoriale(s) en associant ses partenaires (associations, gestionnaires d'équipement, partenaires institutionnels, etc.)

Le pilotage s'organise autour de trois temps complémentaires en comité de pilotage :

- Des points d'étape annuels pour présenter l'état d'avancement du plan d'action et procéder à des ajustements mineurs si nécessaire.
- Un échange plus approfondi avec la collectivité territoriale à mi-parcours permettant d'examiner les avancées et les difficultés, et de décider d'éventuels ajustements mineurs, ou plus significatifs qui pourraient nécessiter un avenant à la CTG. Cet échange se traduit par la formalisation d'un bilan intermédiaire.
- Un échange associant les partenaires de la collectivité territoriale en fin de période pour analyser les résultats obtenus, évaluer le fonctionnement de la démarche CTG et préparer le renouvellement. Cette réflexion permet de formaliser un bilan final.

Cette organisation permet de maintenir une dynamique partenariale tout au long de la CTG, avec une mobilisation renforcée sur des moments-clés.

Une attention particulière est progressivement portée à l'évaluation des changements engendrés, non pas par chaque dispositif ou action pris isolément, mais par les effets de de l'ensemble de ces actions et dispositifs sur le territoire. Cette approche permet d'évaluer le maillage territorial, la réponse aux besoins des habitants et de valoriser la vision globale et territoriale spécifique à la CTG. Il est ainsi attendu que la démarche à visée évaluative rende compte non seulement des réalisations (ce qui a été fait) mais aussi des changements territoriaux (ce qui a évolué pour les habitants du territoire).

Sous la responsabilité du COPIL CTG et avec l'aide de la Caf si nécessaire, les chargés de coopération ou les personnes désignées pour suivre la CTG au sein de la collectivité, conduisent l'évaluation des politiques et des actions mises en œuvre en :

- Développant des partenariats afin de collecter des données et de l'information
- Concevant les indicateurs de suivi
- Conduisant les analyses statistiques, cartographiques, quantitatives et qualitatives et des dispositifs d'évaluation
- Exploitant et communiquant les résultats avec l'aide de la Caf si nécessaire.

Article 10 - Durée de la convention

La présente convention est conclue à compter du 1er janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2030.

La présente convention ne peut être reconduite que par expresse reconduction.

Article 11 - Exécution formelle de la convention

Toute modification fera l'objet d'un avenant par les parties.

Cet avenant devra notamment préciser toutes les modifications apportées à la convention d'origine ainsi qu'à ses annexes.

Si l'une quelconque des stipulations de la présente convention est nulle, au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle sera réputée non écrite, mais les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

En cas de différences existantes entre l'un quelconque des titres des clauses et l'une quelconque des clauses, le contenu de la clause prévaudra sur le titre.

Article 12 : La fin de la convention

Résiliation de plein droit avec mise en demeure

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les infractions par l'une ou l'autre des parties aux lois et règlements en vigueur entraîneront la résiliation de plein droit de la présente convention par la Caf, à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations légales ou réglementaires en vigueur et restée infructueuse.

Résiliation de plein droit sans mise en demeure

La présente convention sera résiliée de plein droit par la Caf, sans qu'il soit besoin de procéder à une mise en demeure ou de remplir toutes formalités judiciaires, en cas de modification d'un des termes de la présente convention sans la signature d'un avenant.

Résiliation par consentement mutuel

La présente convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant un délai de prévenance de 6 mois.

Effets de la résiliation

La résiliation de la présente convention entraînera l'arrêt immédiat des engagements des parties.

La résiliation interviendra sans préjudice de tous autres droits et de tous dommages et intérêts.

Article 13 : Les recours

Recours contentieux

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif dont relève la Caf.

Article 14 : Confidentialité

Les parties sont tenues, ainsi que l'ensemble de leur personnel, au secret professionnel, à l'obligation de discrétion et à l'obligation de confidentialité pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont elles auront eu connaissance durant l'exécution de la présente convention et après son expiration.

Fait àle2025

La Caf		La communauté de communes	Mairie de Blonville-sur-Mer	Mairie de Deauville-s
La Directrice	Le Président	Le Président	Le Maire	Le Maire
Myriam HARLEY	Philippe GUILBERT	Philippe AUGIER	Yves LEMONNIER	Philippe AUGIER

Mairie de Touques	Mairie de Trouville-sur-Mer	Mairie de St-Gatien-des-Bois	Mairie de Villers-sur-Mer
Le Maire	La Maire	Le Maire	La Maire
David MULLER	Sylvie DE GAËTANO	Philippe LANGLOIS	Chhun-Na LENGART

Eléments de diagnostic sur les thématiques abordées dans une CTG

- ✓ Présentation générale
- ✓ Petite enfance
- ✓ Enfance et jeunesse
- ✓ Parentalité
- ✓ Animation de la vie sociale
- ✓ Accès aux droits
- ✓ Logement



Présentation générale : population



12 communes dont 4 communes de près/plus de 2500 habitants :

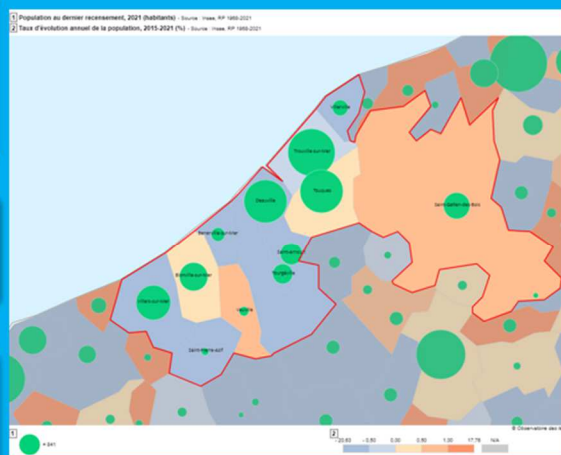
- Trouville, 4 622 hbts
- Touques, 3 802 hbts,
- Deauville, 3 565 hbts,
- Villers-sur-Mer, 2469 hbts



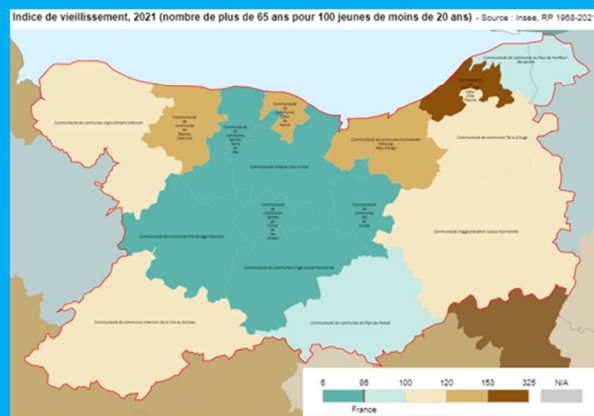
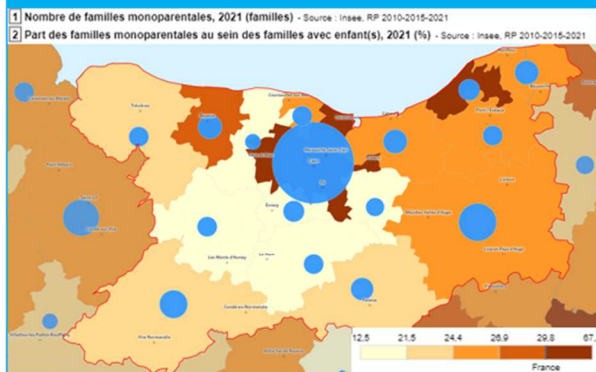
21 195 Habitants en 2015,
20 632 au 1/1/2021
13eme EPCI sur 16 sur le nb d'hbts



-0,45% par an (2015-2021) vs +0,18% dans les autres EPCI du département
Fort vieillissement : territoire le plus âgé du département
Solde naturel fortement déficitaire (-233 Hbts/an) mais solde migratoire positif (+140 Hbts/an)
Taux d'évolution annuel des moins de 60 ans négatif



2 caractéristiques marquées : monoparentalité et vieillissement



Présentation générale : Allocataires Caf

Année	TOTAL ALLOCATAIRES	NVX ALLOCATAIRES	personnes couvertes	EVOLUTION des ALLOCATAIRES base 2019
2019	3 752	377	7 477	0 %
2020	3 838	352	7 469	2 %
2021	3 654	313	7 253	-3 %
2022	3 511	285	6 971	-7 %
2023	3 445	242	6 847	-9 %



3 445 allocataires au 31/12/2023
soit **6 847 personnes couvertes** (soit **33 % de la population / vs 47% dans le dpt**)



-décroissance des personnes couvertes
-9% depuis 2019 vs -1% dans le département

TYPOLOGIE DES FAMILLES ALLOCATAIRES (RUC)

Calvados



-Beaucoup d'allocataires sont isolés (51%)
-parmi les familles avec enfants, beaucoup sont monoparentales (43%)

Présentation générale : Economie-emploi (AURH 2022)

ÉCONOMIE

11 247 emplois
Soit 140 emplois pour 100 actifs

-3,9% emplois en 11 ans
Normandie : -2,8 %

1 530 établissements
employeurs actifs

Quel est le secteur d'activité dominant ?



14 204 lits
dans les hébergements
collectifs touristiques

-0,5%
en 5 ans

3 924 emplois en lien avec
le tourisme

Soit 2,9 % des emplois
touristiques normands

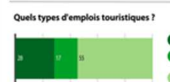
Comment est répartie
la capacité d'accueil ?



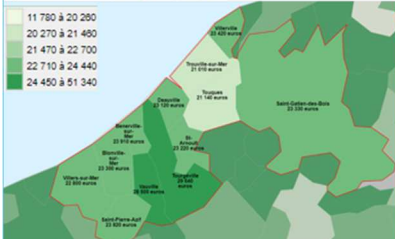
Quelles gammes d'hôtels sur le territoire ?



Quels types d'emplois touristiques ?



1 Médiane du revenu disponible par UC (euros) 2020



-Vocation touristique et commerciale du territoire
-Territoire pôle d'emplois : plus d'emplois que d'actifs occupés.
-Taux de chômage INSEE un peu plus important qu'ailleurs (13% vs 11% dpt)
-19% d'emplois non salariés (13% département), bcp d'artisans et commerçants,

Médiane des revenus supérieure à celle du département :
22 510€ vs 22 180€
Autour de à 21 000€ à Trouville et Touques
Supérieure à 28 000€ à Tourgéville et Vauville

16% de jeunes de 15-24 ans ni insérés ni en emploi
vs **13% dans le Calvados**
1036 chômeurs soit 13% de taux de chômage vs **11% département (INSEE)**
Parmi les ménages prédominance des retraités (46%) et des employés-ouvriers (26%)

Petite enfance, enfance, jeunesse

Nombre d'enfants allocataires de moins de 18 ans par tranches d'âge

Année	NB ENFANTS 0-2 ANS	NB ENFANTS 3-5 ANS	NB ENFANTS 6-11 ANS	NB ENFANTS 12-15 ANS	NB ENFANTS 16-17 ANS
2019	348	334	825	625	289
2020	320	333	842	609	270
2021	320	337	829	627	270
2022	307	340	796	614	281
2023	299	320	773	611	281

Nombre d'enfants allocataires Cal au 31/12/2023



2 284 enfants de moins de 18 ans,
-6% depuis 2019

-299 enfants de -3 ans
-320 de 3-5 ans
-773 de 6-11 ans
-611 de 12-15 ans
-281 de 16-17 ans

Forte baisse, notamment des
moins de 6 ans depuis 2019
(-9,2% vs -4% des 6-17 ans)

Concentration des enfants dans
les pôles
31% vivent sous le seuil des bas
revenus

Petite enfance, enfance, jeunesse



63 assistants maternels actifs au moins 1 mois fin 2023, 128 enfants <3 ans accueillis et 35 de 3- 6 ans

1 RPE géré par l'ADMR sur toutes les communes

1 Maison d'Assistants Maternelles avec 3 AM

3 structures d'accueil PSU à Deauville et Trouville : 59 places (et 1 structure PAJE 12 places à Deauville soit 71 places)



6 communes avec une offre 3-12 ans conventionnée (arrivée de Villers-sur-Mer en 2023), de nombreux gestionnaires et des modalités de fonctionnement variées



5 communes proposent une offre d'accueil ado (Villers-sur-Mer, Deauville, Trouville-sur-Mer, St- Gatien-des-Bois et Touques)

Une offre théorique importante mais une diminution / vieillissement rapides des assistants maternels, des structures collectives anciennes qui pourraient nécessiter des aménagements / réflexions quant aux modes de fonctionnement (perspective du SPPE)

3-12 ans : Au bilan l'offre est importante mais hétérogène et ne couvre ni tout le territoire ni toutes les périodes.

Ados : offre partielle et hétérogène sur un territoire qui regroupe pourtant 3 lycées et 3 collèges.



Parentalité, animation de la vie sociale

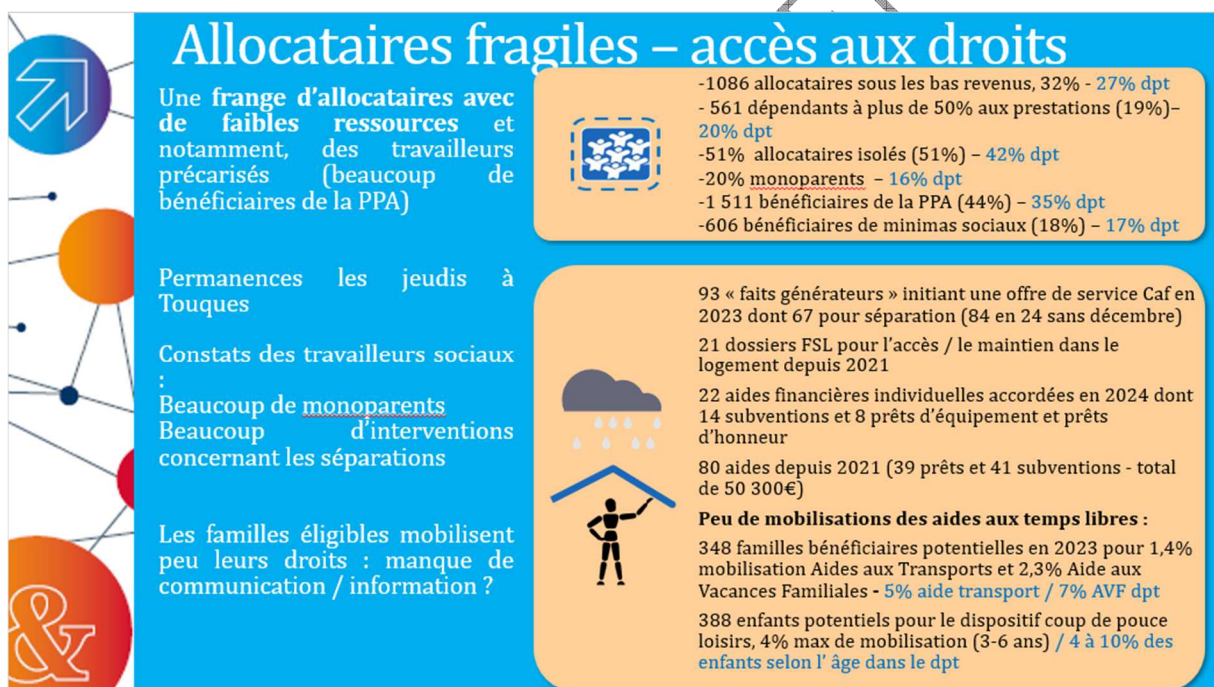
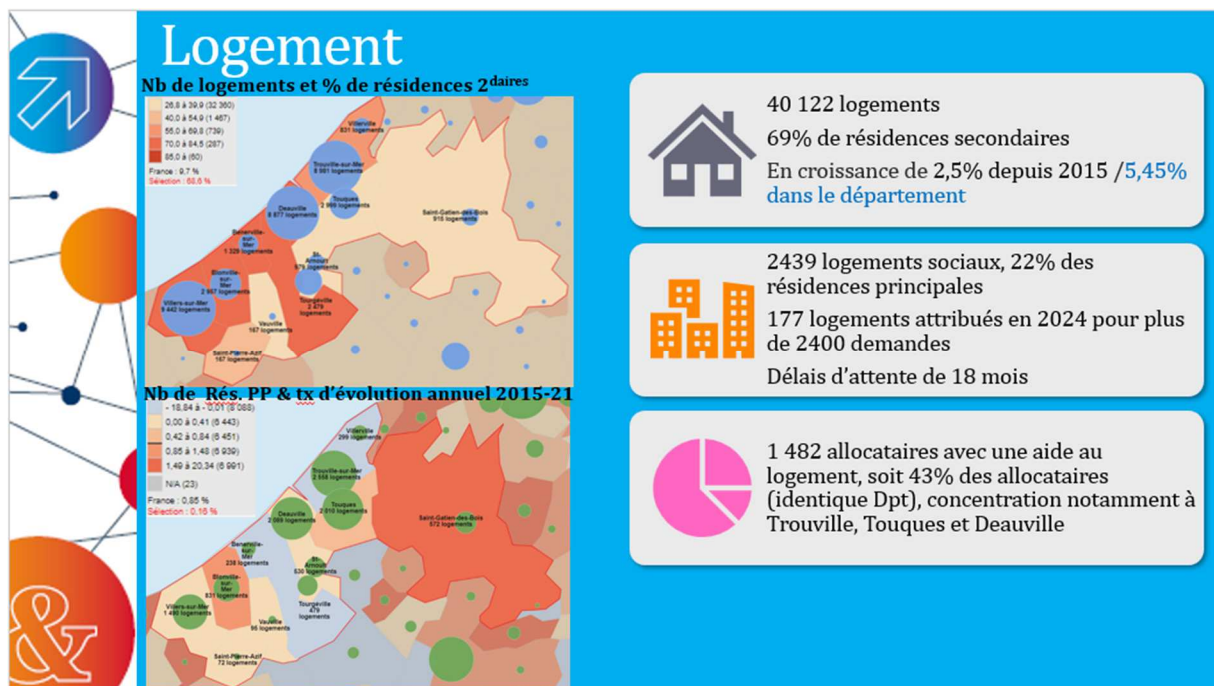


593 allocataires monoparents soit 44% des allocataires avec enfants

700 enfants <18 ans soit 31% des enfants sous le seuil des bas revenus Caf (25% département)

Pas d'offre parentalité labellisée à ce jour
Mais des actions cdc en partenariat avec le RPE, la PMI

Pas de structure d'animation de la vie sociale



Annexe 2.1 – Liste des équipements et services soutenus par la collectivité locale compétente

(Une liste des équipements et services par signataire dans le respect des compétences détenues)

Communauté de communes Cœur Côte Fleurie	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
RPE	RPE CdC Côte Fleurie, 14 rue des poilus, 14113 Villerville

Commune de Blonville-Sur Mer	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Alsh périscolaire	Accueil périscolaire municipal, Groupe scolaire Charlemagne, 4 rue de la croix Robin, 14910 Blonville-sur-Mer

Commune de Deauville	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	Crèche municipale de Deauville (25 places) 24 R Robert Fossorier 14800 Deauville Multi-accueil L'Odyssée – Groupe People and Baby (14 places), Place Louis Armand, 14800 Deauville
Alsh périscolaire Alsh extrascolaire	Accueil périscolaire municipal, 20 rue Robert Fossorier, 14800 Deauville Accueil extrascolaire associatif Deauville Plein Air, 17 R Albert Fracasse, 14800 Deauville
Accueils de jeunes	Espace Jeunes municipal, Boulevard de la Mer 14800 DEAUVILLE

Commune de Saint-Gatien-des-Bois	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Accueil péri et extrascolaire municipal, Chemin du Reux, 14130 St Gatien des Bois

Commune de Trouville-sur-Mer	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE PSU	Multi-accueil municipal La Récré (20 places) 5 rue d Estimauville, 14360 Trouville-sur-Mer
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	ALSH Périscolaire , Chemin des Frémont, 14360 Trouville-sur-Mer Rue Sir Bertrand Russell, 14360 Trouville-sur-Mer ALSH extrascolaire- Maison des jeunes , Chemin du Marais, 14800 Touques
Accueils de jeunes	ALSH ado- Maison des jeunes, Chemin du Marais, 14800 Touques

Commune de Touques	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Alsh périscolaire/ Alsh extrascolaire	Accueil péri et extrascolaire municipal , GPE Scolaire André Malraux, route d'Honfleur, 14800 Touques

Commune de Tourgéville	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
MAM	Maison d'Assistantes Maternelles Com' à la Maison Côté Mer (12 places) , 910 Route de Varaville, 14800 Tourgéville

Commune de Villers-sur-Mer	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Alsh extrascolaire	Groupe scolaire Victor-Duprez, Rue du lieutenant d'Hérouville, 14640 Villers sur Mer

Annexe 2.2 – Liste des équipements et services du territoire non soutenus

Commune de Deauville	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
EAJE CMG	Rocking Horses, Groupe privé Les Jeunes Pousses (12 places) , 49 rue du Moulin St Laurent, 14800 Deauville
Offres privées d'accueil à domicile	Aide et Sourire , Route des Créateurs, 14800, Deauville,

Commune de Touques	
TYPE DE STRUCTURE	NOM ET ADRESSE DE LA STRUCTURE
Offres privées d'accueil à domicile	APEF Côte Fleurie , 51 rue Aristide Briand, 14800 Touques

PROJET DE CONVENTION

Annexe 3 – Moyens mobilisés par chaque signataire dans le cadre des objectifs partagés

AXE	PORTEUR	TYPE D'ACTION : MAINTIEN, DEVELOPPEMENT, CREATION	NOM DE L'ACTION	ÉCHEANCE	PAGE
Axe 1 PETITE ENFANCE	Cc Côte Fleurie	Maintien du RPE et réflexion sur le développement	Maintien du relais petite enfance et réflexions sur les locaux, participation dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la petite enfance	Durée de la CTG	28
	Ville Deauville	Maintien et Développement	Maintien de la crèche municipale et rénovations	Durée de la CTG	35
	Ville Trouville-sur-Mer	Maintien	Maintien de l'offre de la structure la Récré et réflexion sur la rénovation	Durée de la CTG	38
	Ville de Touques	Développement	Réflexion/Accompagnement d'un projet de MAMIP	Durée de la CTG	43
	Ville de Saint Gatien des Bois	Développement	Réflexion/Accompagnement d'un projet de MAMIP	Durée de la CTG	46
	Ville de Villers sur Mer	Développement	Réflexion/Accompagnement d'un projet de MAMIP	Durée de la CTG	49
Axe 2 ENFANCE JEUNESSE	Ville Blonville-sur-Mer	Maintien	Maintien de l'Alsh du mercredi matin	Durée de la CTG	33
	Ville Deauville	Maintien	Maintien des accueils périscolaires municipaux, de l'accueil ados et maintien des accueils extrascolaires menés par Deauville Plein Air	Durée de la CTG	36
	Ville Trouville-sur-Mer	Maintien et Développement	Maintien de l'école des passions et des accueils périscolaires, extrascolaire et ado de la Maison des Jeunes	Durée de la CTG	39
	Ville de Touques	Maintien	Maintien des accueils péri et extrascolaires municipaux	Durée de la CTG	44
	Ville de St Gatien des Bois	Maintien	Maintien des accueils péri et extrascolaires municipaux	Durée de la CTG	47
	Ville de Villers-sur-Mer	Maintien	Maintien des accueils péri et extrascolaires municipaux et ados	Durée de la CTG	51

Axe 3 PARENTALITE	Cc Côte Fleurie	Maintien et Développement	Développement d'actions autour de la parentalité en partenariat avec les communes (forum familles, activité parent-enfant, café parent) Développement d'actions en lien avec le CLS et la fiche action Parentalité – 1000 premiers jours Réflexion sur la création d'un Lieu d'accueil Enfant-parent (LAEP)	Durée de la CTG	30
Axe 4 Animation de la Vie Locale	Ville Trouville-sur-Mer	Création	Engagement d'une réflexion autour de la création d'un Espace de Vie Sociale à la Maison des Jeunes	Création 2026	40
Axe 5 Accès aux droits Logement	Cc Côte Fleurie (en partenariat)	Réflexion et Développement	Création d'un groupe de travail incluant les CCAS des communes signataires de la CTG afin de réfléchir sur l'amélioration de l'accès aux droits et une meilleure information des professionnels et des élus sur le logement décent	Durée de la CTG	31
Transversal PILOTAGE	Cc Côte Fleurie	Maintien	Fonction de de Chargé de Coopération Ctg.	Durée de la Ctg	59
	Cc Côte Fleurie	Maintien	Modalités de pilotage CTG	Durée de la Ctg	61

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR CÔTE FLEURIE

AXE 1 – Maintien du relais petite enfance et réflexions sur les locaux, participation dans le cadre de la mise en œuvre du service public de la petite enfance

Fiche N°1

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC <i>(les constats et les raisons justifiant cette action)</i> Contexte : Vieillissement, baisse démographique Une baisse démographique du territoire liée à un fort déficit naturel, l’excédent migratoire insuffisant pour compenser renforçant par ailleurs encore le vieillissement avec l’arrivée de retraités et actifs en fin de carrière. Le vieillissement du territoire est important (Epci avec l’indice de vieillissement le plus élevé du département) Une natalité faible et en baisse constante (116 en 2024 contre 199 en 2008) Des marqueurs de vulnérabilité sociale des familles : monoparentalité et bas revenus Enfants et familles : Baisse du nombre d’enfants, indicateurs de vulnérabilité sociale 87 familles avec enfants de moins de 6 ans en 2019 (données Caf), 68 bénéficient de la Paje 299 enfants de - de 3 ans 320 enfants de 3-5 ans Soit 619 enfants de - de 6 ans contre 682 en 2019, une baisse de 9% en 4 ans 31% des enfants sont sous les bas revenus (25% dans le 14) dont 25% des moins de 6 ans (comme le département) Le taux d’activité des familles avec des moins de 3 ans est de 63% (vs 67% dans le département) et de 65% pour les 3-5 ans (71% dpt) 18% des familles des moins de 3 ans sont monoparentales contre 14% dans le département Offre d’accueil : Diminution et vieillissement des Assistants maternels, 63 assistantes maternelles agréées sont en activité au moins 1 mois fin 2023 et 40% soit 22 ont plus de 55 ans (34 % dpt), 163 enfants de la Communauté de communes sont accueillis par une assistante maternelle dont 128 de moins de 3 ans et 209 sont accueillis par les assistantes maternelles du territoire, le territoire est donc attractif/démontre des besoins d’accueil importants. Il existe une Mam à Tourgéville où exercent 3 des assistantes maternelles du territoire. L’offre comporte aussi 1 Relais petite enfance itinérant (siége actuellement basé à Villerville) qui propose des temps d’ateliers dans 4 des 12 communes du territoire avec des secteurs qui fonctionnent moins bien qu’ailleurs notamment en raison de leur éloignement / de locaux peu adaptés (Exemple Villerville à cause de l’éloignement) L’offre compte aussi 1 crèche municipale en financement PSU de 25 places à Deauville, 1 structure privée PSU à destination des entreprises de 14 places à Deauville (ouverture du samedi), 1 structure privée en financement CMG de 12 places à Deauville et 1 structure municipale en financement PSU de 20 places à Trouville-sur-Mer soit, pour les accueils collectifs, 59 places PSU et 12 CMG..	
OBJECTIFS PARTAGES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA CAF Maintenir l’offre de service proposée par le RPE afin de répondre aux attentes de professionnalisation et d’information sur le métier des Assistantes maternelles comme aux besoins d’informations, de conseil et d’orientation des familles des Assistantes maternelles, Informer/inciter à l’exercice du métier afin d’avoir de nouveaux agréments, Accroître les départs en formation des Assistantes maternelles dans le cadre de la mission portée par le relais. Accompagner le montage des projets de MAMIP et participer aux instances de suivi de ces structures en expérimentation Développer les coopérations avec les structures EAJE Initier la réflexion autour de la réalisation de locaux (ou la rénovation) pour le RPE notamment dans la réflexion du maillage du territoire avec la mise en place du SPPE	
ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG La Caf s’engage à maintenir le financement du Relais Assistantes maternelles à hauteur de 1 Etp par le versement de la prestation de service et du bonus territoire directement au gestionnaire La Communauté de communes s’engage à financer le reste à charge pour le fonctionnement de cette structure Elle s’engage également à accompagner le gestionnaire du service par la mise en œuvre de temps d’échanges / bilans réguliers et par la recherche de solutions en cas de besoin sur la mise en œuvre de ses missions (locaux, ménage, matériel, etc...) La Caf s’engage également à accompagner les réflexions aux côtés de l’Epci et des communes au sujet des locaux de RPE actuels (sécurisation) ou futurs qui pourraient être développés en lien avec les projets petite enfance du secteur.	
OFFRE DE SERVICE <i>(réalisations projetées pendant les années à venir)</i>	Engagement de la Caf à maintenir ses financements, désormais intégralement versés au prestataire en charge du RPE (prestation de service à la fonction sur la base d’1 Etp et Bonus territoire Ctg) Participation à un Copil annuel autour du RPE
INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS <i>(données chiffrées, constats observables...)</i>	

Nombre d'assistantes maternelles du territoire Nombre de contacts avec les familles, assistantes maternelles Nombre de départs en formation Nombre d'ateliers d'éveils Nombre d'enfants reçus Mise en œuvre de la mission renforcée Nombre de projets MAMIP accompagnés Liens renforcés avec les partenaires enfance-jeunesse (Eaje / écoles / Alsh) Participation annuelle aux bilans de Ctg Participation aux réseaux parentalité, aux actions évènementielles éventuelles Copil partenariaux avec le gestionnaire RPE, participation du RPE aux Copil CTG et aux missions co-portées dans la cadre de la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance				
ECHEANCIER DE L'ACTION Durée de la Ctg				
☒ 2026	☒ 2027	☒ 2028	☒ 2029	☒ 2030

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*
Contexte : EPCI= pôle d'emplois dans le commerce et le tourisme

67% des emplois locaux se concentrent dans le commerce, les transports et services (44% dans le département)

Un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs dans le département : 16,6% contre 13,2% dans le département).

Commune qui concentre des établissements scolaires allant de la maternelle au lycée et un BTS.

Familles allocataires : des indicateurs de vulnérabilité sociale

3445 allocataires dont 1365 familles avec enfants. Parmi les familles, 43% sont monoparentales (30% dans le Calvados)

155 enfants de – de 6 ans, soit 25% des enfants de moins de 6 ans et 33% des 6-17 ans vivent dans une famille dont les ressources sont situées sous les bas revenus (21% des moins de 6 ans dans le département et 26% pour les 6-17 ans)

831 allocataires (36%) perçoivent des allocations familiales, 13% perçoivent la PAJE et 55 familles avec enfants perçoivent une allocation d'Education de l'Enfant Handicapé

1511 allocataires bénéficient de la Prime pour l'Activité (44% vs 35% dans le département) et 606 bénéficient d'un minima social (RSA, AAH) soit 17,5% vs 17% dans le département).

1482 bénéficient d'une aide au logement versable (43% identique au département)

Offre

Depuis la précédente CTG, des actions « parentalité » ont vu le jour ainsi qu'un réseau de professionnel : (café parents, rencontre avec le réseau territorial santé de proximité et travail autour de la sécurité environnemental des jeunes enfants, création d'une journée famille en mai 2025...)

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA CAF

Accompagner et conforter les parents dans leur rôle d'éducateur

Poursuivre et conforter le réseau « parentalité » local à l'échelle du territoire : Développement d'actions autour de la parentalité en partenariat avec les communes (forum familles, activité parent-enfant, café parent)

Développement d'actions en lien avec le CLS et la fiche action Parentalité – 1000 premiers jours

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE LA CAF

Le territoire intercommunal s'engage à poursuivre la réflexion et la dynamique partenariale « parentalité » sur le territoire en poursuivant la tenue régulière de temps de travail thématiques et la mise en œuvre et/ou l'organisation de la coopération autour de la mise en œuvre d'actions à destination des familles du territoire (accompagnement des réflexions et actions communales et intercommunales parentalité : ex – CLAS / thématique des écrans,...)

La Caf s'engage à accompagner la réflexion du territoire afin de lui permettre de concevoir des projets de qualité et à accompagner technique et, le cas échéant, financièrement (appel à projet sur les fonds parentalité, dans la limite des enveloppes disponibles et de la qualité des projets)

OFFRE DE SERVICE

Poursuite de la réflexion/ réseau local parentalité

INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS *(données chiffrées, constats observables...)*

Nombre de professionnels inscrits dans le groupe de réflexion et nombre de réunions tenues

Événementiels/temps de rencontre parents-professionnels

Nombre d'Actions parentalité / REAAP menées et nombre de parents bénéficiaires

Satisfaction des participants (professionnels / familles)

ECHEANCIER DE L'ACTION

Durée de la CTG

☒ 2026

☒ 2027

☒ 2028

☒ 2029

☒ 2030

AXE 5 –REFLEXIONS AUTOUR DE L'ACCES AUX DROITS – ACCES/MAINTIEN DANS LE LOGEMENT Fiche N°3

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*

Contexte : 40 122 logements dont seulement 28% de résidences principales et une vacance très faible. Parmi ces résidences principales, 54% sont occupées par leur propriétaire et près de 22% de locataires du parc public, (19% département), un parc pour lequel la demande est en forte hausse sur 10 ans avec peu d'attributions comparativement. On estime que 16,5% des ménages sont en situation de précarité. (Source INSEE 2021)

Familles allocataires : des indicateurs de vulnérabilité sociale

3445 allocataires dont 1365 familles avec enfants. Parmi les familles, 43% sont monoparentales (30% dans le Calvados)

25% des enfants de moins de 6 ans et 33% des 6-17 ans vivent dans une famille dont les ressources sont situées sous les bas revenus (21% des moins de 6 ans dans le département et 26% pour les 6-17 ans)

1511 allocataires bénéficient de la Prime pour l'Activité (44% vs 35% dans le département) et 606 bénéficient d'un minima social (RSA, AAH) soit 17,5% vs 17% dans le département).

1482 bénéficient d'une aide au logement versable (43% identique au département)

Offre

Des logements saisonniers à Villers-sur-Mer et des logements saisonniers privés (diffus), une aire de passage pour les Gens du Voyage à Villerville, des permanences de Soliha sur le secteur afin d'accompagner la réhabilitation des logements, une permanence de la Caf et de la CPAM à Touques, une Maison France Service très fréquentée à Trouville-sur-Mer. Un « pôle social » en construction à Deauville. Les travailleurs sociaux et acteurs locaux constatent des besoins d'accompagnement plus marqués autour des situations de séparation qui peuvent fragiliser les familles du secteur.

Des ateliers menés pendant l'élaboration de la CTG en 2025 ont permis d'identifier des problématiques locales sur lesquelles ils s'agira de mieux travailler ensemble entre Caf et organisme Caf (accueil des saisonniers, accompagnement des jeunes dans le logement, appropriation des dispositifs de maintien dans le logement / non décence...), et d'autres qu'il s'agira de mieux cerner dans le temps avant d'identifier les actions à mener (actions « évènementielles », identification des personnes/lieux ressource (permanences organismes sociaux / travailleurs sociaux...)).

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET LA CAF

Renforcer le partenariat Caf-territoire intercommunal sur les thématiques du logement et de l'accès aux droits

Concernant l'axe logement : Favoriser les conditions d'accès et de maintien dans un logement décent pour tous, Avoir une attention particulière pour les familles les plus modestes (jeunes, familles monoparentales, personnes isolées...),

Concernant l'axe l'accès aux droits : Informer les habitants de leurs droits, faciliter leur parcours en développant les accompagnements et les partenariats

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE LA CAF

-La 4CF s'engage à initier un ou plusieurs groupes de réflexion thématiques afin d'avancer sur d'éventuelles actions conjointes Caf / territoire en matière de logement/accès aux droits. Il s'agit en effet d'une thématique nouvelle sur ce territoire au sein de la CTG. Le groupe pourra inclure les CCAS, secrétaires de mairie, Maison France Service, etc. Ces temps auront vocation à avancer quant à d'éventuelles actions à mettre en œuvre et notamment

-La Caf s'engage à garantir le versement des prestations y compris logement aux familles du territoire et à contribuer aux réflexions communes visant à garantir l'accès des allocataires à leurs droits, ou, pour le logement, à contribuer à l'accès à un logement pour tous, prévenir les impayés locatifs et les expulsions, contribuer à la prévention de l'habitat indigne, favoriser l'accès à des formes de logement innovantes notamment pour les jeunes.

OFFRE DE SERVICE	Création d'un groupe de travail spécifique logement/ accès aux droits afin de renforcer le partenariat selon les enjeux identifiés et accompagner les projets spécifiques (outils d'information à déployer sur le territoire à destination des professionnels et des habitants, réflexion autour d'un diagnostic spécifique sur le logement des jeunes, suivi d'éventuels projets, organisation de temps d'échange/information/événement en direction des professionnels locaux de l'accès aux droits / du logement - CCAS...). Organisation d'une réunion de présentation de la politique logement de la Caf du Calvados et des dispositifs existants (lors d'une conférence des maires par exemple ...)
-------------------------	---

INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS *(données chiffrées, constats observables...)*

Nombre de professionnels inscrits dans le groupe de réflexion et nombre de réunions tenues

Nombre de partenaires

Accès aux droits renforcé (mobilisation des travailleurs sociaux Caf, des aides individuelles aux familles, des aides aux vacances, etc...)

Dynamique de réseau (accès aux droits) : actions communes / temps forts / rencontres...

ECHEANCIER DE L'ACTION : Durée de la CTG

☒ 2026

☒ 2027

☒ 2028

☒ 2029

☒ 2030

VILLE DE BLONVILLE-SUR-MER

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*
Éléments de Diagnostic (les constats et les raisons justifiant cette action)

Contexte : vieillissement, hausse démographique

- Une baisse démographique de la commune qui s'accompagne d'un vieillissement important du territoire
- Un taux de natalité presque deux fois inférieur à celui du département
- Un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs dans le département

Enfants de 6-17 ans : baisse du nombre d'enfants, des indicateurs de vulnérabilité sociale

26 enfants de 3-5 ans, 52 de 6-11 ans, 47 de 12-15 ans et 25 de 16-17 ans fin 2023 soit 150 enfants de 3 à 17 ans contre 167 en 2019, baisse de 10%, très marquée sur les 6-11 ans (-21%)

Offre d'accueil : accueil péri et extrascolaire des 3-12 ans

Depuis 2017, un accueil de loisirs existe à Blonville-sur-Mer dans les locaux de l'école. Il est ouvert tous les mercredis de 8h30 à 13h en période scolaire.

Hors conventionnement CAF, la commune propose via le service animation de Blonville-sur-Mer de nombreuses activités pour enfants pendant les vacances : Concours de dessins à la craie, de châteaux de sable, Défilé et Boum d'Halloween, Chasse aux œufs de Pâques, Festival "Blonv'île aux enfants", journée cerfs-volants, Ateliers Toque Chef Kids avec le chef Cyril, Parc gonflable Swazy Parc au printemps/Eté, Enquête policière, stage de danse Bollywood ou de théâtre, animations à Noël....

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA CDC ET LA CAF

Continuer à répondre aux besoins d'accueil des familles les mercredis matin

Maintien de l'accueil périscolaire communal et versement d'un bonus territoire

Réfléchir au développement des accueils ou en mutualisant avec une commune proche

ENGAGEMENTS DE LA VILLE ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG

La ville s'engage à maintenir l'offre locale d'accueil municipale périscolaire 3-12 ans, le mercredi matin.

La ville s'engage également à maintenir une tarification modulée adaptée et à répondre aux attendus conventionnels (respect des échéances administratives, fourniture des documents et chiffres dans le respect des délais conventionnels), ainsi qu'à prévenir la Caf en cas de modifications de fonctionnement ou tarifaire.

La Caf s'engage à verser les prestations de service ordinaires et bonus territoire correspondants, directement versés aux gestionnaires de ces structures.

OFFRE DE SERVICE

Maintien de l'accueil de loisirs communal

INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS *(données chiffrées, constats observables...)*

Nombre d'enfants fréquentant les accueils périscolaires / nombre d'heures réalisées

Production d'un bilan annuel des accueils soutenus, à transmettre en amont du COPIL annuel - Durée de la Ctg

Analyse des profils des bénéficiaires

Participation au bilan annuel dans le cadre de la CTG ainsi qu'aux travaux et réflexion menés sur la thématique jeunesse

ECHEANCIER DE L'ACTION : Durée de la CTG
☒ 2026

☒ 2027

☒ 2028

☒ 2029

☒ 2030

VILLE DE DEAUVILLE

AXE1 – MAINTIEN DE LA CRECHE MUNICIPALE ET RENOVATIONS		Fiche N°1	
ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC (les constats et les raisons justifiant cette action)			
Contexte : vieillissement, baisse démographique			
Une baisse démographique de la commune qui s’accompagne d’un vieillissement important du territoire			
Un taux de natalité bien plus faible que celui du département			
Un taux de chômage plus élevé qu’ailleurs dans le département			
Enfants et familles : baisse du nombre d’enfants, indicateurs de vulnérabilité sociale			
65 familles avec enfants de moins de 6 ans en 2023 (données Caf), 39 bénéficient de la PAJE			
41 enfants de - de 3 ans		83 enfants - de 6 ans contre 97 en 2019, une baisse de 16% en 4 ans	
42 enfants de 3-5 ans			
29% des enfants sont sous les bas revenus (23% dans le département)			
23% des moins de 3 ans ont tous leurs parents en emploi (vs 67% dans le département)			
14% des familles avec un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans sont monoparentales (comme dans le département)			
39 places en EAJE PSU dont 14 en EAJE privé et destiné aux entreprises (ouvert fin 2018, non soutenu par la collectivité), et 25 dans la crèche municipale de Deauville encore trop faiblement occupées (66% en 2024, en progression car 57% en 2019) et dont les conditions d’accueil apparaissent à revoir (locaux vieillissants / partiellement inadaptés). Le projet de reconstruction n’ayant pas vu le jour sur la précédente CTG			
OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF			
Rénover voire développer l’offre de service de l’EAJE municipal : la commune a le projet de rénover voire développer la structure crèche collective. Elle sera soutenue par la Caf dans cette action par l’étude des financements d’investissement envisageables (PIAJE/FME), le versement de la PSU et des bonus complémentaires sur les places existantes comme sur les nouvelles places (nombre à déterminer), et par un accompagnement technique. La phase de réflexion autour du projet devra permettre de dégager les éléments de diagnostic permettant de justifier du besoin mais également de réfléchir, en termes de locaux, sur la possibilité d’ouvrir un local pour les ateliers du relais petite enfance			
La structure devra également réfléchir à la possibilité de développer des places d’accueil occasionnel voire d’urgence afin de répondre au mieux aux besoins des familles ainsi que dans la poursuite d’une démarche d’optimisation de la fréquentation de la structure municipale.			
Participer conjointement à la mise en œuvre du service public de la petite enfance sur le territoire			
ENGAGEMENTS DE LA VILLE ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG			
Maintien de l’offre locale d’accueil de l’EAJE municipal, et maintien des financements CAF, développement éventuel des financements de fonctionnement en fonction des créations de places et versement des bonus territoire pour les places existantes et nouvelles, le cas échéant			
OFFRE DE SERVICE (réalisations projetées pendant les années à venir)		Maintien de l’EAJE municipal puis reconstruction/développement à compter de 2027 Participation de la structure aux COPILS partenariaux à l’échelle du territoire intercommunal	
INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS (données chiffrées, constats observables...)			
Production des éléments nécessaires au projet : projet éducatif et social, règlement de fonctionnement			
Nouvelles places développées			
Participation aux COPILs CTG et aux réseaux/groupes de travail petite enfance/parentalité			
ECHEANCIER DE L’ACTION			
Durée de la CTG, reconstruction puis ouverture de la structure rénovée 2027			
☒ 2026	☒ 2027	☒ 2028	☒ 2029
			☒ 2030

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*
Contexte : vieillissement, baisse démographique

Une baisse démographique de la commune qui s'accompagne d'un vieillissement important du territoire

Un taux de natalité presque deux fois inférieur à celui du département

Un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs dans le département

Enfants de 6-17 ans : baisse du nombre d'enfants, des indicateurs de vulnérabilité sociale

- | | |
|----------------------------|---|
| - 123 enfants de 6-11 ans | 260 enfants de 6-17 ans fin 2023 |
| - 190 enfants de 12-15 ans | Contre 258 en 2019, une relative stabilité des effectifs en 4 ans |
| - 47 enfants de 16-17 ans | |

88 soit 34 % des enfants sont sous les bas revenus (25% dans le département)

Offre d'accueil : accueil péri et extrascolaire des 3-12 ans, accueil municipal pour les 12-17 ans

Un accueil périscolaire organisé par la commune dès 8h le matin, midi à compter de septembre 25 et jusque 18h30, la ville propose aussi un accueil les mercredis après-midi de 13h15 à 18h, conventionné en accueil périscolaire Caf

Un accueil extrascolaire associatif "Deauville Plein air" accueille les enfants pendant les vacances scolaires de 9h à 18h (toutes vacances sauf Noël)

12-17 ans : la commune propose un accueil péri et extrascolaire au local ados sur les planches et dans différents lieux de la commune, notamment au POMs

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF

Continuer à répondre aux besoins d'accueil des familles et des jeunes sur les périodes péri et extrascolaires

Maintien de l'accueil jeunesse et déploiement du conventionnement avec la Caf (initié à compter de septembre 2025)

ENGAGEMENTS DE LA VILLE ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG

La ville s'engage à maintenir l'offre locale d'accueil municipale périscolaire 3-12 ans, les jours d'école matin, midi (dès septembre 2025) et soir

La ville s'engage à maintenir son soutien à l'offre associative extrascolaire 3-12 ans et 12-17 ans sur toutes les périodes de vacances scolaires sauf Noël

La ville s'engage également à maintenir une tarification modulée adaptée et à répondre aux attendus conventionnels (respect des échéances administratives, fourniture des documents et chiffres dans le respect des délais conventionnels), ainsi qu'à prévenir la Caf en cas de modifications de fonctionnement ou tarifaire.

La Caf s'engage à verser les prestations de service ordinaires et bonus territoire correspondants, directement versés aux gestionnaires de ces structures.

OFFRE DE SERVICE *(réalisations projetées pendant les années à venir)*

Maintien de l'accueil périscolaire 3-12 ans communal et des accueil péri et extra-scolaires 12-17 ans

Maintien de l'accueil extrascolaire 3-12 ans associatif Deauville Plein air

INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS *(données chiffrées, constats observables...)*

- Nombre d'enfants fréquentant les accueils périscolaires et l'accueil de loisirs extrascolaire associatif / nombre d'heures réalisées
- Production d'un bilan annuel des accueils soutenus et transmission en amont des bilans au Chargé de Coopération en charge du suivi CTG - Durée de la Ctg
- Analyse des profils des bénéficiaires
- Participation au bilan annuel dans le cadre de la CTG ainsi qu'aux travaux et réflexion menés sur la thématique jeunesse

ECHEANCIER DE L'ACTION Durée de la Ctg

☒ 2026 ☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030

VILLE DE TROUVILLE-SUR-MER

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*
Contexte : vieillissement, baisse démographique

Une baisse démographique de la commune qui s'accompagne d'un vieillissement important du territoire, un taux de natalité très inférieur à celui du département, un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs dans le département

Enfants et familles : hausse du nombre d'enfants, indicateurs de vulnérabilité sociale

117 familles avec enfants de moins de 6 ans en 2023(données Caf), 63 bénéficient de la Paje (droit versable)

72 enfants de - de 3 ans

83 enfants de 3-5 ans

155 enfants de - de 6 ans contre 145 en 2019, une hausse de 7 % en 4 ans

-28 % des enfants sont sous les bas revenus (23 % dans le département)

-64 % des moins de 3 ans ont tous leurs parents en emploi, un taux en forte progression (45% en 2019) vs 67% dans le département

-29% des familles des moins de 3 ans sont monoparentales contre 14 % dans le département

Offre d'accueil : diminution et vieillissement des AM, 20 places EAJE trop faiblement occupées

- 6 assistants maternels en activité (9 en activité en 2019), aucune n'a plus de 55 ans, 39 enfants de la commune dont 22 de moins de 3 ans sont accueillis par une Assistante maternelle
- 1 Eaje municipal de 20 places ancien, avec l'enjeu de répondre aux normes qualitatives comme aux référentiels bâtimentaires ou qualité, et de stabiliser les professionnels en poste

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF
Maintenir l'offre de service de l'Eaje municipal et réfléchir au développement :

La commune réfléchit à la rénovation voire rebâtir la structure multi-accueil "La Récré". Si le projet se confirme, elle sera soutenue par la Caf dans cette action par un accompagnement technique, l'étude des financements d'investissement mobilisables (Piaje/Fme), le versement de la Psu et des bonus complémentaires sur les places existantes comme sur les éventuelles nouvelles places à créer.

Stabiliser l'équipe de la structure, qui a connu de nombreuses fluctuations ces dernières années, et travailler l'appropriation/adaptation du projet de fonctionnement en équipe

Participer conjointement à la mise en œuvre du service public de la petite enfance sur le territoire

ENGAGEMENTS DE LA VILLE ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG

-Maintien de l'offre locale d'accueil de l'Eaje municipal,

-La Caf s'engage à maintenir les financements actuels (Psu et bonus territoire),

-La Caf s'engage également à accompagner techniquement le projet de reconstruction ou rénovation de la structure Eaje et à étudier les besoins et possibilités en matière de financement des investissements et de fonctionnement

-La Caf accompagnera la mise en œuvre du service public de la petite enfance (outillage / accompagnement technique et financier)

OFFRE DE SERVICE

(réalisations projetées pendant les années à venir)

Maintien de l'Eaje communal à 20 places Travaux courant 2027

Programmation des travaux ou de la reconstruction de la structure

INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS *(données chiffrées, constats observables...)*

20 places en Eaje municipal avant travaux, étude de l'opportunité de passer à 22 voire 24 places selon projet

Maintien/stabilisation de l'équipe en poste et mise en œuvre des référentiels bâtimentaires et qualité

Maintien des heures de fréquentation

Participation aux COPILs CTG et aux réseaux/groupes de travail petite enfance/parentalité

ECHEANCIER DE L'ACTION

Durée de la CTG, reconstruction puis ouverture de la structure rénovée 2027

☒ 2026

☒ 2027

☒ 2028

☒ 2029

☒ 2030

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*
Contexte: vieillissement, baisse démographique

- Une baisse démographique de la commune qui s'accompagne d'un vieillissement important du territoire
- Un taux de natalité presque deux fois inférieur à celui du département
- Un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs dans le département

Enfants de 6-17 ans: baisse du nombre d'enfants, des indicateurs de vulnérabilité sociale

83 enfants de 3-5 ans
175 enfants de 6-11 ans
142 de 12-15ans
64 de 16 ou 17 ans

464 enfants de 3-17 ans contre 458 en 2019, une hausse de 1,3 % en 4 ans

-35 % des enfants d'allocataires sont sous les bas revenus (25 % dans le département)

Offre d'accueil: accueil péri et extrascolaire des 3-12 ans, accueil ados pour les 12-17 ans l'après-midi pendant les vacances

Un accueil à la journée le mercredi est proposé au sein de la Maison des Jeunes de Trouville-sur-Mer avec une restauration collective associée. Le matin est gratuit et non conventionné Caf (« Ecole des passions »), l'après-midi étant bien conventionné (« Mercredis récréatifs »).

En période de vacances scolaires, le centre de loisirs situé à la maison des jeunes de Trouville-sur-Mer accueille les enfants pendant toutes les vacances scolaires dès la scolarisation et ce jusqu'à 11 ans sauf 1 semaine en période de Noël.

Le local Ado situé également à la maison des jeunes de Trouville-sur-Mer accueille tous les après-midis pendant les vacances scolaires.

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF

Continuer à répondre aux besoins d'accueil des familles et des jeunes sur les périodes péri et extrascolaires :

Maintien des accueils péri et extrascolaires municipaux

ENGAGEMENTS DE LA VILLE ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG

La ville s'engage à maintenir l'offre locale d'accueil municipale périscolaire 3-12 ans, les jours d'école matin et soir et à maintenir son offre d'accueil municipale extrascolaire 3-12 ans sur toutes les périodes des vacances scolaires

La ville s'engage également à maintenir une tarification modulée adaptée et à répondre aux attendus conventionnels (respect des échéances administratives, fourniture des documents et chiffres dans le respect des délais conventionnels), ainsi qu'à prévenir la Caf en cas de modifications de fonctionnement ou tarifaire.

La Caf s'engage à verser les prestations de service ordinaires et bonus territoire correspondants, directement versés aux gestionnaires de ces structures

OFFRE DE SERVICE

(réalisations projetées pendant les années à venir)

Maintien de l'accueil péri et extrascolaires 3-12 ans communal et de l'accueil péri et extra-scolaire 12-17 ans

INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS *(données chiffrées, constats observables...)*

Nombre d'enfants fréquentant les accueils périscolaires et extrascolaire / nombre d'heures réalisées

Production d'un bilan annuel des accueils soutenus - Durée de la Ctg

Analyse des profils des bénéficiaires

Participation au bilan annuel dans le cadre de la CTG ainsi qu'aux travaux et réflexion menés sur la thématique jeunesse

ECHEANCIER DE L'ACTION

☒ 2026

☒ 2027

☒ 2028

☒ 2029

☒ 2030

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*

La commune compte 871 allocataires Caf fin 2023 soit 1650 personnes couvertes 36% de la population INSEE RP 2021). Parmi les allocataires Caf, la précarité sociale est fréquente et plus marquée qu'à l'échelle départementale :

33% des allocataires sont considérés à « Bas revenus » et 35% pour les enfants d'allocataires (respectivement 27% des allocataires et 25% des enfants dans le département).

536 enfants de 0-17 ans allocataires Caf fin 2023, contre 533 en 2019, un effectif qui a baissé jusqu'à 512 enfants avant de remonter à ce niveau en 2023.

52% des familles allocataires avec enfants sont monoparentales (30% dans le département)

42% des allocataires sont bénéficiaires de la prime pour l'activité contre 35% dans le département, la commune compte donc beaucoup de travailleurs mais avec des revenus faibles ou précaires.

18% de bénéficiaires de minimas sociaux contre 17% dans le département dont 11% de bénéficiaires RSA (9% dans le département)

La commune a repris en gestion directe la Maison des Jeunes, située à Touques et y développe des actions d'accueil de loisirs enfants-jeunes, les permanences du relais petite enfance intercommunal, et souhaite y développer un espace de vie sociale afin de répondre, notamment, aux besoins des familles. En 2024, le forum des familles (action partenariale avec la CdC) y a été tenu et à rencontré du succès auprès de ce public.

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF

Créer un lieu de vie et d'échanges sociaux et rassembler en un même lieu, différentes actions et services par et pour les habitants de Trouville-sur-Mer

Favoriser l'inclusion sociale et la socialisation des personnes

Développer les liens sociaux et la cohésion sociale sur le territoire

Favoriser la prise de responsabilité des usagers et développer la citoyenneté de proximité

Travailler à développer les conditions favorables à l'insertion professionnelle des personnes

Porter des actions sur la thématique de la parentalité, notamment auprès des familles monoparentales

ENGAGEMENTS DE LA VILLE ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG

La Maison des Jeunes de Trouville, ancienne structure associative, a été reprise en gestion directe par la mairie de Trouville en 2023. La ville souhaite y développer un espace de vie sociale.

La ville s'engage donc à poursuivre la réflexion initiée en 2024 afin de développer son projet de structure d'animation de la vie sociale. A cette fin, elle devra créer un comité de pilotage incluant notamment des élus et techniciens mais également, dès le début du projet, des habitants bénévoles et s'assurer d'un portage clair de cette action fédératrice, ainsi que de la dimension participative de l'ensemble du projet, dès sa conception.

Elle s'engage à formaliser, avec l'aide de la Caf, un projet social conforme aux besoins repérés et répondants aux critères de l'animation de la vie sociale et permettant notamment un positionnement clair et à tous les niveaux de l'engagement des habitants : de la simple participation aux actions, en passant par la réalisation directe d'actions et jusqu'à la prise de décision / le pilotage de la structure.

La Caf s'engage à apporter son soutien technique à l'élaboration du projet et à apporter, si le projet en était validé, la prestation de service correspondante.

OFFRE DE SERVICE

(réalisations projetées pendant les années à venir)

Composer un COPIL incluant des élus, un collectif d'habitants, éventuellement des associations et le/les professionnels amenés à intervenir dans ce cadre : mener une démarche participative de réflexion avec les membres du COPIL / les habitants (rencontres, questionnaires...)

Bien définir la place de chacun dans cette structure et garantir l'inclusion des habitants usagers à chaque étape du projet y compris dans les instances de décision

INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS (*données chiffrées, constats observables...*)

Tenue régulière de COPILs autour du projet de structure d'animation de la vie sociale municipale

Actions de recueil des besoins des familles et habitants (enquêtes/rencontres) : actions liées à la parentalité, favorisant l'inclusion, sociale des habitants et leur socialisation

Rédaction d'un projet social, dont les axes permettront de répondre aux besoins identifiés et garantiront la participation des habitants-usagers dans cette structure de pilotage municipal et qui pourra s'étoffer graduellement

Création d'une structure d'animation de la vie sociale dans les locaux de la Maison des Jeunes

Production d'un bilan annuel et réponses aux échéances administratives annuelles et participation aux instances de pilotage/bilans réalisés dans le cadre de la CTG

ECHEANCIER DE L'ACTION

Dès 2026

☒ 2026

☒ 2027

☒ 2028

☒ 2029

☒ 2030

VILLE DE TOUQUES

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*

Contexte : La commune qui compte le plus d'enfants sur le territoire avec Trouville , croissance démographique mais vieillissement de la population

Une croissance démographique de la commune (+42hbts depuis 2015) qui s'accompagne cependant d'un vieillissement important du territoire (indice de vieillissement de 135/100), un taux de natalité très inférieur à celui du département (8,5 pour 1000 hbts), un taux de chômage de 12,5%, plus élevé qu'ailleurs dans le département (11%)

Enfants et familles : baisse importante du nombre d'enfants/familles, faible taux de familles en double emploi

102 familles avec enfants de moins de 6 ans en 2023 (données Caf), 48 bénéficient de la Paje (droit versable)

67 enfants de - de 3 ans

68 enfants de 3-5 ans

135 enfants de - de 6 ans contre 188 en 2019, une baisse de 28% en 4 ans

- 26% des enfants de -6 ans sont sous les bas revenus (23 % dans le département), notamment les 3-5 ans (35%)

-54% des moins de 3 ans ont tous leurs parents en emploi, un taux en légère progression (51,5% en 2019) vs 63% dans le département

-17% des familles des moins de 3 ans sont monoparentales contre 14 % dans le département

Offre d'accueil : pas d'offre d'accueil collectif

- 19 assistants maternels en activité (21 en 2019), dont 7 ont plus de 55 ans, 38 enfants <6 ans de la commune, dont 29 ayant moins de 3 ans, sont accueillis par un assistant maternel
- Un projet de construction de logements et locaux porté par la commune et des besoins d'accueil constatés

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF

Accompagner le développement d'une Maison d'Assistants Maternels d'Initiative Publique

Répondre aux besoins d'accueil des familles ayant des jeunes enfants, notamment les plus modestes

Diversifier l'offre d'accueil sur la commune et accroître le nombre de professionnels de l'accueil individuel en levant les freins constatés pour l'installation de nouveaux professionnels de la petite enfance

La commune a le projet de créer des logements et un accueil petite enfance dans les locaux, celui-ci serait dévolu à une Maison d'assistants maternels d'initiative publique. Le projet reste à construire.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE LA CAF

- La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie accompagnera avec la Caf la réflexion à mener sur la commune de Touques (Mise en œuvre de temps de travail ou de comités petite enfance afin de partager / échanger autour de la dynamique pour le projet de création de MAMIP)

- La Caf s'engage sur l'accompagnement technique et le cas échéant financier à mener pour ce projet, dans la limite des fonds disponible et du respect des critères permettant d'en bénéficier.

- La commune de Touques s'engage à étudier le projet de MAMIP et à participer plus globalement aux réflexions partenariales en matière de petite enfance menées sur le territoire de la 4CF

OFFRE DE SERVICE

(réalisations projetées pendant les années à venir)

Création d'une MAMIP

ECHEANCIER DE L'ACTION

Réflexion à engager, Création à compter de 2027, mise en œuvre sur la durée de la CTG

☐ 2026

☐ 2027

☒ 2028

☒ 2029

☒ 2030

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*
Contexte: vieillissement, baisse démographique

- Une croissance démographique de la commune (3802 hbts, +1,11% depuis 2015) grâce au solde migratoire très positif, dégradé au bilan par un solde naturel négatif qui traduit le vieillissement de la population également constaté sur le reste du territoire intercommunal
- Un taux de natalité inférieur à celui du département (9 naissances pour 1000 hbts vs 10 dans le Calvados)
- Un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs dans le département

Enfants de 6-17 ans: baisse du nombre d'enfants, des indicateurs de vulnérabilité sociale

68 enfants de 3-5 ans

204 enfants de 6-11 ans

126 de 12-15ans

66 de 16 ou 17 ans

464 enfants de 3-17 ans contre 461 en 2019, une hausse de 0,7% en 4 ans, notamment, croissance des 6-11 ans (+9%)

35 % des enfants d'allocataires sont sous les bas revenus (25 % dans le département)

Offre d'accueil : Un accueil périscolaire organisé par la commune dès 7h45 le matin et jusque 18h et les mercredis

Un accueil extrascolaire 3-12 ans géré par la Ligue de l'enseignement et qui fonctionne les vacances de 8h à 18h

La ville a également mis en place un Conseil Municipal des jeunes

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF

Continuer à répondre aux besoins d'accueil des familles et des jeunes sur les périodes péri et extrascolaires :

Maintien des accueils périscolaires et extrascolaires municipaux

ENGAGEMENTS DE LA VILLE ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG

Engagements de la Ville et de la CAF sur la durée de la CTG

La ville s'engage à maintenir l'offre locale d'accueil municipale péris et extrascolaire 3-12 ans

La ville s'engage également à maintenir une tarification modulée adaptée et à répondre aux attendus conventionnels (respect des échéances administratives, fourniture des documents et chiffres dans le respect des délais conventionnels), ainsi qu'à prévenir la Caf en cas de modifications de fonctionnement ou tarifaire.

La Caf s'engage à verser les prestations de service ordinaires et bonus territoire correspondants, directement versés aux gestionnaires de ces structures.

OFFRE DE SERVICE *(réalisations projetées pendant les années à venir)*
INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS *(données chiffrées, constats observables...)*

Nombre d'enfants fréquentant les accueils périscolaires et l'accueil de loisirs extrascolaires/ nombre d'heures réalisées

Production d'un bilan annuel des accueils soutenus - Durée de la Ctg

Analyse des profils des bénéficiaires

Participation au bilan annuel dans le cadre de la CTG ainsi qu'aux travaux et réflexion menés sur la thématique jeunesse

ECHEANCIER DE L'ACTION : DUREE DE LA CTG
☒ 2026

☒ 2027

☒ 2028

☒ 2029

☒ 2030

VILLE DE St GATIEN DES BOIS

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*
Contexte : vieillissement, baisse démographique

Une baisse démographique de la commune (250 hbts depuis 2015) qui s'accompagne d'un vieillissement important du territoire (56 décès pour 9 naissances en 2022), un taux de natalité très inférieur à celui du département, un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs dans le département

Enfants et familles : hausse du nombre d'enfants, indicateurs de vulnérabilité sociale

45 familles avec enfants de moins de 6 ans en 2023 (données Caf), 22 bénéficient de la Paje (droit versable)

28 enfants de - de 3 ans

28 enfants de 3-5 ans

56 enfants de - de 6 ans contre 62 en 2019, une baisse de 9% en 4 ans

-46 % des enfants de -6 ans sont sous les bas revenus (23 % dans le département)

-81% des moins de 3 ans ont tous leurs parents en emploi, un taux en forte progression (57% en 2019) vs 67% dans le département

-Moins de 5% des familles des moins de 3 ans sont monoparentales contre 14 % dans le département

Offre d'accueil : diminution et vieillissement des AM, pas d'offre d'accueil collectif

- 5 assistants maternels en activité (7 en 2019), dont 2 ont plus de 55 ans, 19 enfants <6 ans de la commune, dont 16 ayant moins de 3 ans, sont accueillis par un assistant maternel
- Un projet de tiers-lieu agricole et des besoins d'accueil formulés par les familles de la commune

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF

Accompagner le développement d'une Maison d'Assistants Maternels d'Initiative Publique

Répondre aux besoins d'accueil des familles ayant des jeunes enfants, notamment les plus modestes

Diversifier l'offre d'accueil sur la commune et accroître le nombre de professionnels de l'accueil individuel en levant les freins constatés pour l'installation de nouveaux professionnels de la petite enfance

La commune a le projet de créer un tiers-lieux agricole sur une zone actuellement disponible de la commune et d'installer, au sein de cette structure, gratuitement ou moyennant un loyer très modeste, une structure dédiée à la petite enfance.

Elle sera soutenue par la Caf dans sa réflexion technique comme dans l'étude des financements d'investissement mobilisables.

ENGAGEMENTS DE LA VILLE, DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE LA CAF

- La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie accompagnera avec la Caf la réflexion à mener sur la commune de Touques (Mise en œuvre de temps de travail ou de comités petite enfance afin de partager / échanger autour de la dynamique pour le projet de création de MAMIP)

- La Caf s'engage sur l'accompagnement technique et le cas échéant financier à mener pour ce projet, dans la limite des fonds disponibles et du respect des critères permettant d'en bénéficier.

- La commune de Touques s'engage à étudier le projet de MAMIP et à participer plus globalement aux réflexions partenariales en matière de petite enfance menées sur le territoire de la 4CF

OFFRE DE SERVICE

(réalisations projetées pendant les années à venir)

Création d'une MAMIP

ECHEANCIER DE L'ACTION

Réflexion puis Création à compter de 2027, mise en œuvre sur la durée de la CTG

☐ 2026

☒ 2027

☒ 2028

☒ 2029

☒ 2030

AXE 2 –MAINTIEN DES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE-JEUNESSE		Fiche N°2
ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC (les constats et les raisons justifiant cette action)		
Contexte : légère décroissance démographique liée au déficit naturel, déficit migratoire Une baisse démographique de la commune liée notamment aux départs des habitants supérieurs aux arrivées Un taux de natalité très inférieur à celui du département, un taux de mortalité élevé (près de 2x supérieur à celui du Calvados)		
Enfants de 6-17 ans : maintien du nombre d'enfants, pas d'indicateurs de vulnérabilité marqués		
36 enfants de 3-5 ans	196 enfants de 3-17 ans contre 195 en 2019, une hausse notables des 3-5 ans et des 12-15 ans, une baisse des autres classes d'âge	
74 enfants de 6-11 ans		
67 de 12-15ans		
19 de 16 ou 17 ans		
-15 % des enfants d'allocataires sont sous les bas revenus (25 % dans le département)		
Offre d'accueil : Un accueil péri et extrascolaire 3-12 ans organisé par la commune de 16h15 à 19h en semaine et de 9h à 18h le mercredi, ainsi que pendant les vacances, hors Noël, de 8h à 18h. La commune met en œuvre une « colo apprenante » sur les mois d'été		
OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF		
Continuer à répondre aux besoins d'accueil des familles, des enfants et des jeunes sur les périodes péri et extrascolaires : Maintien des accueils périscolaires et extrascolaires		
ENGAGEMENTS DE LA VILLE ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG		
La ville s'engage à maintenir l'offre locale d'accueil municipale périscolaire 3-12 ans, les jours d'école matin et soir La ville s'engage à maintenir son soutien à l'offre associative extrascolaire 3-12 ans sur toutes les périodes de vacances scolaires La ville s'engage également à maintenir une tarification modulée adaptée et à répondre aux attendus conventionnels (respect des échéances administratives, fourniture des documents et chiffres dans le respect des délais conventionnels), ainsi qu'à prévenir la Caf en cas de modifications de fonctionnement ou tarifaire. La Caf s'engage à verser les prestations de service ordinaires et bonus territoire correspondants, directement versés aux gestionnaires de ces structures.		
OFFRE DE SERVICE (réalisations projetées pendant les années à venir)	Maintien de l'accueil périscolaire et extrascolaire 3-12 ans	
INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS (données chiffrées, constats observables...)		
Nombre d'enfants fréquentant les accueils périscolaires et l'accueil de loisirs extrascolaires/ nombre d'heures réalisées Production d'un bilan annuel des accueils soutenus - Durée de la Ctg Analyse des profils des bénéficiaires Participation au bilan annuel dans le cadre de la CTG ainsi qu'aux travaux et réflexion menés sur la thématique jeunesse		
ECHEANCIER DE L'ACTION : DUREE DE LA CTG		
☒ 2026	☒ 2027	☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030

VILLE DE VILLERS-SUR-MER

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*
Contexte : croissance de population mais vieillissement qui se poursuit

Une légère croissance démographique de la commune (+65 habitants depuis 2015) qui s'accompagne cependant d'un vieillissement important du territoire (60 naissances pour 136 décès entre 2015 et 2022, un taux de natalité inférieur à celui du département, un taux de chômage plus élevé qu'ailleurs dans le département)

Enfants et familles : hausse du nombre d'enfants, indicateurs de vulnérabilité sociale

47 familles avec enfants de moins de 6 ans en 2023 (données Caf), 22 bénéficient de la Paje (droit versable)

22 enfants de - de 3 ans

36 enfants de 3-5 ans

58 enfants de - de 6 ans contre 68 en 2019, une baisse de 15% en 4 ans

-moins de 10% des enfants de -6 ans sont sous les bas revenus (23 % dans le département)

-% des moins de 3 ans ont tous leurs parents en emploi, un taux en forte progression (38% en 2019) vs 67% dans le département

-18,5% des familles des moins de 3 ans sont monoparentales contre 14 % dans le département

Offre d'accueil : diminution et vieillissement des AM, pas d'offre d'accueil collectif

- 4 assistants maternels en activité (identique à 2019), dont 3 ont plus de 55 ans, 9 enfants de la commune, tous ayant moins de 3 ans sont accueillis par une Assistante maternelle
- Difficultés de renouvellement des professionnels et risque important de raréfaction de l'offre existante en raison du vieillissement des professionnels en poste et de la difficulté d'accès aux logements sur la commune pour de nouveaux professionnels éventuellement intéressés
- Une école en baisse démographique avec des opportunités d'espaces libérés pour un tel projet et une cohérence globale petite enfance-enfance grâce à l'existence de l'école maternelle sur le même site.

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF
Accompagner le développement de la Maison d'Assistants Maternels d'Initiative Publique « les Choux-Bidoux »
Répondre aux besoins d'accueil des familles ayant des jeunes enfants, notamment les plus modestes

Diversifier l'offre d'accueil sur la commune et accroître le nombre de professionnels de l'accueil individuel en levant les freins constatés pour l'installation de nouveaux professionnels de la petite enfance

La commune a le projet de rénover un espace au sein de l'école maternelle actuelle et de la mettre à disposition, gratuitement ou moyennant un loyer très modeste, d'une association d'assistantes maternelles nouvellement créée suite à un temps d'échange public autour de ce projet communal.

Elle sera soutenue par la Caf dans cette action par un accompagnement technique, l'étude des financements d'investissement mobilisables (Piaje versé à la commune), le versement d'une aide au démarrage à la structure, actuellement composée de 2 assistantes maternelles mais évolutive sur 3 professionnelles..

ENGAGEMENTS DE LA VILLE, DE LA CAF, DE L'ASSOCIATION D'ASSISTANTS MATERNELS « LES CHOUX BIDOUS » ET DU RELAIS PETITE ENFANCE COTE FLEURIE PORTE PAR L'ADMR

-L'association Les Choux Bidoux s'engage à signer et mettre en application la charte de qualité pour les Maisons d'assistants Maternel et appliquer la charte nationale de l'accueil du Jeune enfant, à rédiger un projet de fonctionnement conforme aux attendus des partenaires, à mettre en place une tarification raisonnable permettant aux familles de bénéficier du complément mode de garde, à s'inscrire au service pajemploi+, à mettre en place des séances d'analyse de pratique (3 par an), à travailler en lien avec le relais petite enfance (y orienter les parents employeurs afin qu'ils bénéficient des bonnes informations, contacter en cas de disponibilités, etc...), participer à une réunion annuelle de suivi afin de faire le bilan de l'année écoulée avec le RPE, les représentants de la commune, la Caf, les services de PMI, et à s'inscrire plus généralement dans la dynamique de territoire en matière de petite enfance.

- La commune de Villers-sur-Mer s'engage à mettre à disposition gratuitement ou à tarif très réduit des locaux permettant l'accueil dans de bonnes conditions de jeunes enfants, ainsi qu'à entretenir ces locaux et à formaliser sous forme de convention cette mise à disposition de locaux. La commune participera à la réunion annuelle de suivi.

Le relais petite enfance ADMR Côte Fleurie s'engage à accompagner techniquement l'élaboration du projet MAMIP, mais aussi à organiser une réunion annuelle de suivi avec l'ensemble des partenaires.

-La Caf s'engage à accompagner techniquement (participation aux COPILS, échanges sur les documents produits) et financièrement (versement d'une subvention d'investissement à la commune, versement d'une aide au démarrage à la MAMIP, sous réserve de la signature de la convention MAMIP, du respect des attendus qualités et dans la limite des fonds disponibles en matière d'investissement, financement d'une démarche d'analyse de pratique via une subvention annuelle d'un montant de 1000€).

OFFRE DE SERVICE <i>(réalisations projetées pendant les années à venir)</i>	Création d'une MAMIP pouvant aller jusqu'à 3 professionnels / 12 places au sein des locaux libérés de l'école maternelle communale de Viller-sur-Mer
INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS <i>(données chiffrées, constats observables...)</i> 8 places puis potentiellement 12 dans la MAMIP 2 professionnels en poste, issus d'un autres territoire (nouveaux professionnels sur le territoire communal) Nombre d'enfants / de familles fréquentant le MAMIP et satisfaction Mise en œuvre de l'analyse de pratiques Participation au COPIL annuel avec les signataires de la convention MAMIP	
ECHEANCIER DE L'ACTION Durée de la CTG	
☒ 2026	☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030

AXE 2 –MAINTIEN DES ACCUEILS DE LOISIRS ENFANCE-JEUNESSE		Fiche N°2					
Contexte : Croissance de population mais vieillissement qui se poursuit Une légère croissance démographique de la commune (+65 habitants depuis 2015) qui s’accompagne cependant d’un vieillissement important du territoire (60 naissances pour 136 décès entre 2015 et 2022, un taux de natalité inférieur à celui du département, un taux de chômage plus élevé qu’ailleurs dans le département Enfants et familles : Hausse du nombre d’enfants, des indicateurs de vulnérabilité sociale <table><tr><td>28 enfants de 3-5 ans</td><td rowspan="4">184 enfants de 3-17 ans contre 227 en 2019, une baisse de 23% en 4 ans, notamment, forte baisse des 6-11 ans (-33%) et des 12-15 ans (-12%)</td></tr><tr><td>64 enfants de 6-11 ans</td></tr><tr><td>65 de 12-15ans</td></tr><tr><td>27 de 16 ou 17 ans</td></tr></table> 33% des enfants d’allocataires sont sous les bas revenus (25 % dans le département) Offre d’accueil : Une garderie périscolaire non déclarée, un accueil à la journée le mercredi gratuit pour les familles et donc non conventionné avec la Caf depuis septembre 2024 et un accueil extrascolaire municipal 3-12 ans sur le printemps, l’été et la Toussaint .			28 enfants de 3-5 ans	184 enfants de 3-17 ans contre 227 en 2019, une baisse de 23% en 4 ans, notamment, forte baisse des 6-11 ans (-33%) et des 12-15 ans (-12%)	64 enfants de 6-11 ans	65 de 12-15ans	27 de 16 ou 17 ans
28 enfants de 3-5 ans	184 enfants de 3-17 ans contre 227 en 2019, une baisse de 23% en 4 ans, notamment, forte baisse des 6-11 ans (-33%) et des 12-15 ans (-12%)						
64 enfants de 6-11 ans							
65 de 12-15ans							
27 de 16 ou 17 ans							
OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF Continuer à répondre aux besoins d’accueil des familles, des enfants et des jeunes sur les périodes extrascolaires : Maintien des accueils municipaux 3-12 ans							
ENGAGEMENTS DE LA VILLE ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG La ville s’engage à maintenir le fonctionnement de l’offre extrascolaire 3-12 ans. La ville s’engage également à maintenir la tarification modulée adaptée mise en œuvre et à répondre aux attendus conventionnels (respect des échéances administratives, fourniture des documents et chiffres dans le respect des délais conventionnels), ainsi qu’à prévenir la Caf en cas de modifications de fonctionnement ou tarifaire. La Caf s’engage à verser les prestations de service ordinaires et bonus territoire correspondants, directement versés aux gestionnaires de ces structures.							
OFFRE DE SERVICE <i>(réalisations projetées pendant les années à venir)</i>	Maintien de l’accueil extrascolaire municipal 3-12 ans						
INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS <i>(données chiffrées, constats observables...)</i> Nombre d’enfants fréquentant les accueils périscolaires et l’accueil de loisirs extrascolaires/ nombre d’heures réalisées Production d’un bilan annuel des accueils soutenus - Durée de la Ctg Analyse des profils des bénéficiaires Participation au bilan annuel dans le cadre de la CTG ainsi qu’aux travaux et réflexion menés sur la thématique jeunesse							
ECHEANCIER DE L’ACTION : DUREE DE LA CTG <table><tr><td>☒ 2026</td><td>☒ 2027</td><td>☒ 2028</td><td>☒ 2029</td><td>☒ 2030</td></tr></table>			☒ 2026	☒ 2027	☒ 2028	☒ 2029	☒ 2030
☒ 2026	☒ 2027	☒ 2028	☒ 2029	☒ 2030			

Annexe 3 .A– RECAPITULATIF des BESOINS ESTIMATIFS D'ACCUEIL POUR LA PETITE ENFANCE

Données au 31/12/23

Quantifier les besoins en matière de petite enfance 0-3 ans		Ensemble du territoire (EPCI)	TROUVILLE- SUR-MER	TOUQUES	DEAUVILLE	DEPARTEMENT
Besoins quantitatifs	Nombre d'enfants de moins de 3 ans allocataires Caf-MSA	299	72	67	41	17745
	Evolution des 0-3 ans sur 4 ans	-2,60%	-4,00%	-36,19%	-4,88%	-3,50%
	<i>Dont nombre d'enfants de parents 2 actifs ou monoparent actif</i>	187	45	36	22	11666
	<i>Dont nombre d'enfants dont au moins 1 parent est au chômage</i>	48	10	11	10	2761
	<i>Dont nombre d'enfants de parents sous le seuil des BR</i>	59	19	11	8	3706
	<i>Dont nombre d'enfants de -3 ans dans une famille monoparentale</i>	54	21	10	5	2500
	<i>Dont nombre d'enfants de -3 ans AEEH</i>	NS	NS	NS	NS	56
	<i>Dont nombre d'enfants -3 ans parents PREPARE taux plein</i>	21	NS	7	NS	822

Quantifier l'offre en matière d'accueil de la petite enfance 0-3 ans		Ensemble du territoire (EPCI)	TROUVILLE- SUR-MER	TOUQUES	DEAUVILLE		DEPARTEMENT
Offre d'accueil	Nombre d'enfants 0-3 ans accueillis par une AM	128	20	29	12		8274
	Nombre d'enfants 0-3 ans accueillis à domicile	3	0	0	0		235
	Nombre de places EAJE PAJE (PMI-fin 2024)	12	0	0	12		845
	Nombre de places EAJE PSU (PMI-fin 2024)	59	20	0	39		2494
	Nombre d'enfants de moins de 3 ans préscolarisés (données 2022 IMAJE)	33	11	5	9		574

Total besoin	Total des besoins d'accueil "théoriques" (ensemble des 0-3 ans)	299	72	67	41		17745
	<i>Dont besoins liés à l'emploi</i>	63%	63%	54%	54%		66%
Total place	Total de places "théoriques"	235	51	34	72		12422
	<i>Taux de couverture théorique global des besoins</i>	79%	71%	51%	176%		70%

Estimer le niveau et la nature de la réponse aux besoins

		Ensemble du territoire (EPCI)	TROUVILLE- SUR-MER	TOUQUES	DEAUVILLE	DEPARTEMENT
Ecart offre- besoin	Taux de besoin lié à l'emploi (Nb d'enfants dont tous les parents sont en emploi / total des - 3 ans) * 100	63%	63%	54%	54%	66%
	Taux de "couverture" théorique (total de places / total enf. - 3 ans) * 100	79%	71%	51%	176%	70%
	<i>Taux de "couverture" théorique en accueil collectif (total de places EAJE / total enf. - 3 ans) * 100</i>	24%	28%	0%	124%	19%
	<i>dont Taux de "couverture" théorique en accueil collectif PSU (total de places EAJE / total enf. - 3 ans) * 100</i>	20%	28%	0%	95%	14%
	<i>dont Taux de "couverture" théorique en accueil collectif PAJE (total de places EAJE / total enf. - 3 ans) * 100</i>	4%	0%	0%	29%	5%
	<i>Taux de "couverture" théorique en accueil individuel (total de places chez un AM ou accueil à dom / total enf. - 3 ans) * 100</i>	44%	28%	43%	29%	48%

Annexe 3 .B– Planification du développement des offres d'accueil pour la petite enfance

Autorités organisatrices	Type de structure	Année de référence (hors accueil individuel) 2025	Projection à 5 ans Actions	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5	Observations
Ville de Deauville	Crèche municipale	25	Maintenir l'offre d'accueil sans difficulté	25	25	25	25	25	Quid d'un développement si travaux ?
Ville de Deauville	Multi-accueil privé l'Odyssée - groupe People and Baby	14	Maintenir l'offre d'accueil avec difficulté	14	14	14	14	14	
Ville de Deauville	Micro-crèche CMG privée Rocking Horse - groupe Les Jeunes Pousses	12	Maintenir l'offre d'accueil avec difficulté	12	12	12	12	12	
Ville de Trouville-sur-Mer	Multi-accueil municipal La Récré	20	Maintenir l'offre d'accueil sans difficulté	20	20	20	20	20	Travaux ?

Ville de Tourgeville	MAM Com' à la maison	12	Maintenir l'offre d'accueil sans difficulté	12	12	12	12	12	Besoin en travaux ?
Ville de Villers-sur-Mer	MAMIP Les Dino-choux	0	Création	8	8	8	8	8	Possibilité d'accueillir un 3eme professionnel, soit 12 places
Ville de Touques	MAMIP	0	Création	0	0	12	12	12	Projet en réflexion, pas de date précise à ce stade
Ville de Saint-Gatien-des-Bois	MAMIP	0	Création	0	12	12	12	12	Projet en réflexion, pas de date précise à ce stade
Communauté de communes Cœur Côte Fleurie	ETP animateur RPE Côte Fleurie	1	Maintenir l'offre d'accueil sans difficulté	1	1	1	1	1	Pas de changement prévu en ETP
Communauté de communes Cœur Côte Fleurie	Nb d'AM en activité au - 1 mois - secteur RPE Côte Fleurie (2023)°	63	Maintenir l'offre d'accueil avec difficulté	63	63	63	63	63	Difficultés de maintien de l'offre en secteur littoral. Les MAMIP doivent permettre le maintien. -4,5%/an entre 2019 et 2023 (4 ans)

ANNEXE 4 – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL ET SUIVI DE LA CTG

Les instances de pilotage de la CTG s'appuient sur :

- un comité de pilotage, chargé de l'impulsion et de la prise de décision, mais aussi garant du suivi du plan d'action découlant du diagnostic partagé ; il est composé de des principaux acteurs décideurs et financeurs représentés à un niveau politique et stratégique. Ce comité se réunit une à deux fois par an ;
- des commissions de travail, structurées par thématique ou par territoire autour des principaux objectifs prioritaires du plan d'action ; leur rôle est de développer une expertise thématique et de garantir la planification des actions dans les domaines sectoriels qui les concernent. Elles sont composées des représentants des acteurs locaux et les opérateurs à un niveau technique et engageant une forte expertise.

Mis au service des projets de territoire, les chargés de coopération sont, par leur capacité à mobiliser les expertises et les ressources, de véritables leviers d'aide à la décision des élus et des acteurs du territoire. Ils sont mobilisés notamment au titre du SPPE sur différents aspects :

- l'aide à la décision notamment dans une perspective de transfert ou de prise de compétences des communes ou des intercommunalités sur les champs qui intéressent le déploiement des services sur le territoire ;
- l'animation et la mise en synergie d'un réseau d'acteurs et de soutien aux initiatives des habitants ;
- la mobilisation des dispositifs et ressources mobilisables et en particulier les communautés professionnelles agissant en matière de qualité des équipements et services ;
- la conduite des démarches de diagnostic et d'évaluation.

Véritable stratégie pour animer et faire vivre le projet du territoire, la mobilisation des fonctions de coopération est coconstruite par les signataires de la CTG. Les chargés de coopération sont pleinement mobilisés sur le suivi de la CTG. Ils font le lien entre le Copil CTG et les différentes instances thématiques.

AXE TRANSVERSAL – FONCTION DE CHARGE DE COOPERATION Fiche N°1

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC *(les constats et les raisons justifiant cette action)*

Contexte :

Viellissement important du territoire, des enjeux de maintien / renforcement de l'attractivité du territoire pour les familles avec enfants bien identifiés par les élus

Des projets de rénovation voire de développement notamment sur l'axe petite enfance, portés par les communes, mais aussi en matière de parentalité et de services aux enfants et familles du territoire, et la poursuite de l'accompagnement du relais petite enfance, délégué à un prestataire (convention à renouveler à la date d'écriture de cette fiche)

Nécessité de mener des analyses / diagnostic complémentaires sur certains sujet, nécessité d'accompagner les élus et techniciens porteurs de projets dans la réflexion (besoin d'ingénierie de projet), mutualisation de la réflexion et échanges d'informations, mise en commun de bonnes pratiques sont essentiels aux projets de développement des communes comme du territoire

Les thématiques de l'accès aux droits et de l'accès et du maintien dans le logements sont à développer grâce à la mise en œuvre d'un groupe thématique dédié.

La mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance est un enjeu fort et nécessite un accompagnement des communes compétentes.

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF

- Faire vivre la dynamique qui s'est créée autour de la démarche CTG;
- Accompagner la mise en œuvre des projets de développement identifiés : aide à l'ingénierie de projet, accompagnement à la mise en œuvre, remontée des informations auprès de la Caf
- Faciliter l'articulation entre les dispositifs existants sur le territoire ;
- Assurer le suivi et la garantie du respect des engagements pris par le territoire et la Caf du Calvados ;
- Contribuer à l'atteinte des objectifs fixés aux signataires de la CTG sur la durée de la convention ;
- Permettre de mesurer les impacts des actions mises en place.
- Maintenir les offres existantes
- Animer et impulser de nouvelles dynamiques pour le territoire et au service de ses habitants et notamment, accompagner les réflexions en matière d'accès aux droits / logement, et accompagner la mise en œuvre du service public de la petite enfance

ENGAGEMENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG

- La Caf s'engage à cofinancer le poste de coordination de la Ctg à hauteur de 0,5 ETP € par an sur la durée de la CTG
- Le territoire s'engage à organiser un comité de pilotage et des groupes de travail thématique si nécessaire pour animer la Ctg ;
- le territoire s'engage à organiser un temps de bilan annuel, un bilan à mi-parcours et une évaluation à la fin de la convention

OFFRE DE SERVICE <i>(réalisations projetées pendant les années à venir)</i>	- Organiser et mettre en œuvre le suivi du relais petite enfance intercommunal de la Côte Fleurie avec le gestionnaire et poursuivre la réflexion autour des locaux du relais itinérant - Assurer un conseil auprès des élus et du comité de pilotage, et notamment participer, en étroite collaboration avec les communes, à l'élaboration des projets initiés en matière de petite enfance (reconstruction de structures, MAMIP, SPPE), enfance et jeunesse (pôle jeunesse de Deauville, pôle éducatif de Trouville), parentalité, Animation de la vie sociale (projet d'EVS à Trouville-sur-Mer), accès aux droits/logement (groupe de travail à initier)
---	---

	- Élaborer l'évaluation des engagements contractuels liés à la Ctg : créer des outils de suivi, d'observation et d'évaluation des dispositifs en collaboration avec les communes porteuses d'actions; - Animer la mise en réseau des acteurs ; - Organiser et animer la relation avec la population : favoriser l'expression et la mobilisation des habitants ; -Accompagner notamment la mise en œuvre du service public de la petite enfance
INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS (<i>données chiffrées, constats observables...</i>)	
-Organisation de la réflexion autour de locaux permettant l'accueil du relais assistants maternels -Travaux d'ingénierie réalisés et nombre de réunions / outils de pilotage partenariaux concrétisés -Initiation de groupes de travaux autour de projets communs éventuels : parentalité, jeunesse, accès aux droits-logement ... -Nombre de COPILs / groupes de travail réalisés -En fin de convention, nombre de nouveaux services, de nouveaux partenariats concrétisés - En quoi la Ctg a-t-elle permis de mieux répondre aux problématiques sociales des familles ? - En quoi la coordination a elle permis de décloisonner les différents niveaux d'intervention et d'appréhender l'action de manière globale ?	
ECHEANCIER DE L'ACTION Sur la durée de la CTG	
☒ 2026	☒ 2027 ☒ 2028 ☒ 2029 ☒ 2030

AXE TRANSVERSAL – MODALITES DE PILOTAGE STRATEGIQUE ET OPERATIONNEL

ET SUIVI DE LA CTG

Fiche N°2

Contexte :

- Nécessité d'avoir une instance de pilotage des engagements contractuels entre les collectivités signataires (Villes de Deauville, Trouville, Touques, Saint Gatien des Bois et la Cdc Coeur Côte Fleurie) et la Caf du Calvados afin d'améliorer les fonctionnements des structures existantes et d'initier la réflexion sur des thématiques communes ;
- Le comité de pilotage aura un rôle politique et stratégique, il est le garant de la démarche

OBJECTIFS PARTAGES PAR LA VILLE ET LA CAF

- Coordonner les actions engagées ;
- Suivre la mise en œuvre des engagements respectifs ;
- Assurer la dynamique locale d'échange et le soutien aux professionnels

ENGAGEMENTS DU TERRITOIRE ET DE LA CAF SUR LA DUREE DE LA CTG

- Maintenir l'accompagnement technique et financier de la Caf sur la durée de la CTG ;
- Développer la coordination avec les acteurs locaux de l'enfance-jeunesse (structures municipales et associatives)
- Organiser au moins annuellement une rencontre avec les élus et les professionnels de l'enfance-jeunesse pour faire le point sur leurs actions respectives ;
- Poursuivre la réflexion sur le développement et/ou l'amélioration de services.

OFFRE DE SERVICE

(réalisations projetées pendant les années à venir)

- Créer un comité de pilotage pérenne, auquel des partenaires peuvent être associés à titre consultatif et selon les besoins (membres du COPIL à définir)
- Réaliser annuellement une réunion bilan des actions CTG, un bilan de mi-parcours ainsi qu'un évaluation finale : présentation par les porteurs de projets d'un bilan annuel qualitatif et quantitatif notamment au moyen d'un suivi des indicateurs retenus dans chaque fiche-action CTG : axes de progression, besoins en investissement/formation
- Ce comité de pilotage permettra de décider de l'évolution des projets suite au bilan, analyse des besoins des familles et de procéder en fin de CTG à l'évaluation des actions menées et de décider de celles à interrompre, à maintenir et des éventuelles nouvelles actions à initier....

INDICATEURS DE MESURE DES RESULTATS *(données chiffrées, constats observables...)*

- Participation effective des membres du comité de pilotage et des représentants des structures porteurs d'actions contractualisées dans la Ctg
- Minimum 5 comités de pilotages durant la Ctg
- Fiche de suivi annuelle des indicateurs de fiches-action

ECHEANCIER DE L'ACTION

A compter de 2022 et sur la durée de la CTG

☒ 2026

☒ 2027

☒ 2028

☒ 2029

☒ 2030

Annexe 5 – Décision du conseil municipal (communautaire) de la commune de (XXX) (*Regroupement de communes ou communauté de communes*).....en date du